

**Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques**

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/<br>Couverture de couleur   | <input type="checkbox"/> Coloured pages/<br>Pages de couleur   |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/<br>Couverture endommagée  | <input type="checkbox"/> Pages damaged/<br>Pages endommagées   |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée  | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/<br>Pages restaurées et/ou pelliculées  |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/<br>Le titre de couverture manque   | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées   |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/<br>Cartes géographiques en couleur   | <input type="checkbox"/> Pages detached/<br>Pages détachées  |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)   | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/<br>Transparence   |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/<br>Planches et/ou illustrations en couleur  | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/<br>Qualité inégale de l'impression   |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/<br>Relié avec d'autres documents   | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/<br>Comprend du matériel supplémentaire   |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion<br>along interior margin/<br>La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la<br>distortion le long de la marge intérieure   | <input type="checkbox"/> Only edition available/<br>Seule édition disponible   |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may<br>appear within the text. Whenever possible, these<br>have been omitted from filming/<br>Il se peut que certaines pages blanches ajoutées<br>lors d'une restauration apparaissent dans le texte,<br>mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont<br>pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata<br>slips, tissues, etc., have been refilmed to<br>ensure the best possible image/<br>Les pages totalement ou partiellement<br>obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,<br>etc., ont été filmées à nouveau de façon à<br>obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:/<br>Commentaires supplémentaires:  |  |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

DOCUMENTS INÉDITS  
SUR L'HISTOIRE  
DE LA MARINE ET DES COLONIES.

---

MÉMOIRE DE BOUGAINVILLE : 7

---

SUR L'ÉTAT DE LA NOUVELLE FRANCE

A L'ÉPOQUE DE LA GUERRE DE SEPT ANS.

(1757.)

---

Il n'est personne qui ne connaisse Louis-Antoine de Bougainville, chef d'escadre en 1780, puis vice-amiral en 1790.

Son voyage autour du monde, qui passe pour être la première entreprise de circumnavigation des Français, a fait de lui un de nos marins les plus populaires. Mais, comme il arrive souvent dans les réputations, l'acte le plus éclatant de son existence paraît seul aux yeux des masses. — Aux nôtres, d'autres faits recommandent cette vie bien remplie, et si c'est un spectacle en effet très-remarquable que celui de ce jeune colonel, improvisé capitaine de vaisseau par assimilation de rang et commençant sa nouvelle carrière par la colonisation des îles Malouines, puis presque aussitôt par d'heureuses découvertes sur le grand Océan, nous ne croyons pas surtout qu'on doive oublier les débuts si brillants et si divers dans lesquels Bougainville a semblé chercher la voie où il devait s'illustrer.

Parmi ses premiers titres à l'attention, il faut rappeler sa conduite au Canada où, de vingt-sept à trente-deux ans, sous

les ordres du marquis de Montcalm, il se montra, suivant les occasions, tour à tour infatigable dans le travail, intrépide dans le danger et toujours plein de feu.

La part qu'il prit au combat de Carillon, dans lequel il fut gravement blessé et mérita la croix de Saint-Louis, sans avoir les dix années de service prescrites ; les combats à la Pointe-aux-Trembles, où avec 350 hommes, il parvint par deux fois dans la même journée à repousser 1500 Anglais ; ses efforts heureux pendant deux mois pour défendre, contre une escadre et des forces bien supérieures, la communication de Québec avec Montréal, ainsi qu'avec les vaisseaux d'où l'on tirait les vivres ; la manière dont il évacua l'île aux Noix en traversant l'armée ennemie ; ces différentes circonstances justifiaient ce que le marquis de Montcalm écrivait en 1759 au marquis de Paulmy, sur le jeune fils de l'ancien échevin de Paris : — « Il ne vous aura pas échappé qu'il a de l'esprit et du talent, je puis vous assurer que sa tête est bien militaire, et qu'en joignant à de la théorie de l'expérience qu'il a déjà, cela sera un sujet de distinction. »

Bougainville ne se distingua pas seulement par sa valeur et ses faits d'armes dans cette guerre d'un genre tout nouveau pour des Européens. On retrouve en lui, à côté de l'ancien aide de camp de Chevert, l'ancien secrétaire d'ambassade du duc de Mirepoix, l'avocat, le savant auteur du *Traité de calcul intégral* ; enfin le frère d'un académicien, érudit et écrivain lui-même.

Il se repose de ses travaux et de la guerre en lisant Montaigne, Montesquieu, Virgile, Horace, Tacite ; puis lorsqu'il le peut, le jeune homme qui mûrit et qui, pour me servir de ses expressions, « se donne les airs de réfléchir, » observe, approfondit ce qui se passe autour de lui. — Il prend des notes et rassemble tout ce qu'il croit propre à composer un journal, ne négligeant aucune occasion de s'instruire et d'être utile, pour revenir en France, dit-il, plus agréable à ceux qu'il aime. C'est sans doute pour connaître plus à fond les mœurs des sauvages et leur langue qu'il se fit adopter par les Iroquois du sault Saint-Louis dans la bande de la Tortue, où il se nommait Garoniatsigoa, le Grand Ciel en courroux.

Dans les mémoires qu'a laissés Bougainville, — au milieu de projets tels que celui qu'exécuta Lapérouse, d'aller enlever les établissements anglais de la baie d'Hudson, — il s'en trouve plusieurs d'un intérêt tout politique. — Un sur la ques-

tion des limites, un autre sur la possibilité de faire passer les Canadiens dans la Louisiane, dans le cas où le Canada serait perdu; d'autres encore montrent son zèle, son intelligence et son activité. Mais le mémoire que j'ai lu avec le plus d'intérêt, comme nous présentant le tableau du Canada et nous indiquant ce que nous en avons fait au moment où il allait être perdu pour nous, c'est celui que Bougainville annonce en ces termes dans une lettre du 30 juin 1757 à Mme Hérault de Séchelles, sa protectrice et celle de sa famille :

« Je me suis instruit depuis que je suis dans cette colonie, de ce qui concerne son commerce, son gouvernement. Je vous envoie différentes réflexions relatives à ces objets.... Si vous les jugez à propos, ce mémoire passera, par votre moyen, au ministre, sinon vous le supprimerez. »

Les idées de ce mémoire ayant paru au marquis de Montcalm bien conçues, et les faits étant garantis exacts par ce général, il convient de classer cette pièce parmi les éléments utiles à l'histoire. — Malheureusement on regrette d'y trouver parfois des fautes de copie, que Bougainville se plaignait de n'avoir pas le temps de corriger.

P. MARGRY.

---

Le Canada est un pays extrêmement froid, les neiges y sont abondantes; dans certains hivers il y en a jusqu'à neuf pieds, dans un hiver ordinaire six; le froid monte jusqu'à trente degrés, année commune vingt-quatre et vingt-six. L'hiver dure ordinairement six mois; la neige commence à rester sur la terre depuis la mi-novembre jusques aux premiers jours de may. Cette longueur de mauvais temps fait que les habitans ne peuvent élever d'animaux qu'autant qu'ils auront du fourrage pour les nourrir pendant tout ce temps qu'ils sont obligés de les tenir dans les étables. De là vient que ce pays ne sauroit jamais être abondant en viande de boucherie, surtout quand il y a consommation extraordinaire. Cependant si le roy vouloit, il y auroit un remède à cet inconvénient, et le peuple seroit plus heureux. Il faut remarquer qu'il n'y a point d'habitans qui n'aient plusieurs chevaux, chaque garçon qui a la force de manier un fouet a

le sien, c'est ce qui empêche l'habitant d'élever autant de bœufs qu'il le feroit. Au lieu de trois ou quatre chevaux, il auroit dix à douze bêtes à cornes, et outre cela il pourroit élever plus de cochons, parce qu'il n'est point de garçon d'habitans qui ne vole son père pour donner de l'avoine ou d'autres grains à son cheval, afin qu'il soit gras et vif. Outre cela, les habitans ne labourent presque plus qu'avec des chevaux, préférant le fouet à l'éguillon, ce qui est un malheur pour cette colonie, auquel il n'y a point de remède, à moins que le roy ne rende une ordonnance qui défende à chaque habitant d'avoir plus d'un cheval, à moins que ce ne soit un habitant riche et qui ait beaucoup de terre : lorsque les chevaux auront dix ans, ils pourront avoir un poulain pour renouveler leurs chevaux ; les habitans qui auront des juments pourront avoir leur poulain, et à même qu'ils trouveront à le vendre ils le feront, afin d'en élever un autre pour fournir aux besoins des villes et des campagnes. Les seigneurs pourront avoir des juments pour faire des petits harats, afin d'avoir des beaux poulains au moyen d'étalons choisis. Il ne faudroit cependant pas dès à présent faire tuer les chevaux pour en venir au point dont j'ay parlé, car la colonie est diminuée de bœufs, et les habitans, s'ils manquoient de chevaux, ne pourroient plus labourer leurs terres, mais dans quatre ou six années on pourroit les amener au point dont il s'agist, en chargeant des hommes sages et sans partialité de tenir la main à l'exécution d'un arrangement qui seroit le bien de cette colonie, contre lequel on pourroit d'abord crier, mais dont on remerciroit dans la suite.

Il paroît combien le roy a cette colonie à cœur par les grandes dépenses qu'il fait pour sa défense. Il est donc question de trouver le moyen propre pour que le Canada se soutienne de lui-même. Le véritable est de permettre à tous les soldats de se marier, et de donner à chacun une terre sur laquelle il y auroit quatre arpents de déserts faits aux dépens du roy, et une petite maison de quinze pieds en carré ; le prix de ces travaux seroit estimé par les seigneurs et capitaines des côtes, et payé par Sa Majesté aux habitans qui les auroient faits. Cette dépense pourroit être pour chaque terre d'environ quatre cents francs. Si le roy ne veut pas donner cette somme, la terre sera l'hypothèque de l'argent avancé, et l'habitant le remboursera sitost qu'il sera en état. Il faut aussi donner aux nouveaux mariés une vache, une brebis,

une hache, une pioche, son pret et solde pendant deux ans, et de quoy semer la première année<sup>1</sup>.

Si on ne fait pas d'avance à ce soldat, comment veut-on qu'il s'établisse et qu'il fasse des deserts; à peine son travail suffiroit-il pour les nourrir, car le défrichement des terres est icy très-difficile à cause des gros arbres dont les forêts sont remplies; il conviendrait aussi de ne point laisser des troupes dans les villes, ou du moins seulement ce qu'il faut pour monter une garde, et d'envoyer le reste par compagnie avec leurs officiers dans les différentes paroisses où il y a des bonnes terres à défricher, pour y faire travailler en payant les soldats, comme le roy fait pour les travaux. Ils formeroient des inclinations avec des filles d'habitans, se marieroient, s'accoutumeroient à travailler à la terre, et dans peu de temps deviendroient de bons laboureurs, au lieu que ceux qui se marient dans les villes épousent des filles de moyennes vertus, et qui n'aiment point la campagne. Ces mêmes terres que les soldats feroient aux dépens du roy seroient estimées comme je l'ay déjà dit, et données aux mêmes conditions.

Il seroit aussi bien nécessaire que le roy prist dans les différentes grandes villes les gens sans aveu pour les envoyer icy, en obligeant par proportion les bâtimens venant de France, de les amener à raison de quatre hommes par cent tonneaux, en donnant les vivres pour la traversée; aussitôt leur arrivée on les établiroit dans les terres, de la même façon que les soldats.

Si le roy adopte ce projet, il faudra toujours avoir quarante à cinquante terres prêtes à recevoir ceux qui arriveroient, afin que d'abord après leur débarquement ils fussent placés et en état de travailler avec deffense de dessus leurs terres; il faut pour cela placer cet établissement dans l'intérieur de la colonie, comme la rivière de Sainte-Anne et celle de Batis-can, Machiche, du Loup et Masquinonge dans le gouvernement des Trois Rivières. Dans toutes ces rivières, il y a de quoy placer trois mille habitans; les terres y sont bonnes, fertiles et point difficiles à défricher; les rivières montent du côté du nord, ce qui est à préférer au côté du sud, surtout dans le lac Champlain, où il convient de laisser autant de bois que l'on pourra entre nos voisins et nous. Il ne faudroit

---

1. Bougainville rappelle ici, comme plus loin, des usages tombés en désuétude et qui avaient contribué à l'accroissement du pays.

seulement permettre qu'à un certain nombre d'habitans de s'établir à Saint-Frédéric, pour fournir à ce fort quelques rafraichissemens et non davantage, ainsi qu'aux forts de Frontenac et de Niagara.

*Détroit.* — Le Détroit<sup>1</sup> est un poste digne d'attention, c'est l'entrepôt des forts du sud qui communique aux Illinois; les terres y sont fertiles et aisées à défricher, le ciel beau et serein, un climat magnifique, presque point d'hiver, très-peu de neige; les animaux hivernent dans les champs et s'y nourrissent; il y a déjà deux cents habitations, ou environ, qui sont pleines de vivres et de bestiaux, qui fournissent des farines à différens postes des pays d'en haut. Ce fort est sur le bord du fleuve qui sépare le lac Érié du lac Huron, où il n'y a d'une pente douce qui forme un petit courant. A vingt lieues du lac Huron et à six lieues du lac Érié, la rivière du détroit a douze à quinze arpens de large, toutes les eaux des lacs supérieurs, Michigan et du lac Huron, y passent et vont se décharger dans le lac Érié.

Il est donc question de favoriser cet établissement, qui est un lieu important à cause de toutes les nations qui l'entourent et du chemin pour la communication aux Illinois. Pour y parvenir, il faut le mettre en gouvernement, avec un état-major, cinq ou six compagnies complètes d'officiers et soldats, et donner à chaque capitaine, et même aux officiers subalternes, une seigneurie de quatre-vingt-dix arpens de profondeur sur une lieue de front, et obliger chaque soldat de prendre une terre sur la seigneurie de son capitaine ou officier qui auront chacun un domaine ou fief, et afin d'établir et de défricher ces terres plus promptement, il faudroit diviser les compagnies par douze soldats, et un sergent qui les conduiroit et les feroit travailler ensemble une semaine sur chaque terre d'un arpent et demy sur trente de profondeur, afin qu'ils fussent près les uns des autres. Par ce moyen les paresseux seroient obligés de s'occuper comme les autres, puisqu'ils travailleroient en commun, et telle estoit autrefois la méthode de la fameuse République de Sparte. Les officiers des compagnies seroient intéressés à suivre de près leurs soldats, afin qu'ils ne perdissent pas de temps de même que pour leur faire faire de petits logemens, et lorsque chaque

---

1. Détroit Pontchartrain des Deux-Lacs, établi par Antoine de Lamotte-Cadillac, de Toulouse.

soldat se mariera, lui donner une vache et une brebis, une paire de bœufs à deux avec la charrue et autres outils nécessaires pour les travaux, et des marmites. Les bœufs ne leur seroient que prêtés ; ils les rendroient au roy dès qu'ils auroient pu en élever d'autres, et ils ne seroient que plus propres à la boucherie. Pour cet effet, il faut que ces compagnies soient stables ; car si elles changent, les soldats ne s'attacheroient à rien. Il faut aussi remplacer les soldats qui se marieroient, afin que les compagnies soient complètes, et autant que faire se peut, avoir des gens de bonne volonté, en les choisissant dans les autres compagnies.

Il faut remarquer que les habitans, dans cet endroit, peuvent élever autant d'animaux qu'ils veulent, par l'abondance des pâturages et la beauté du climat. Ainsi, en suivant l'établissement du Détroit avec attention, l'on peut tirer des grands avantages. Ce gouvernement seroit dans peu en état de fournir les postes de Niagara, Frontenac, la Présentation et autres du côté de la Belle Rivière, de viande et farine, ce qui soulageroit beaucoup la capitale, tant par la consommation des vivres que pour les hommes qui sont occupés à les transporter de Mont-Réal au fort Frontenac, ce qui est un trajet de soixante-dix lieues, avec des rapides affreux à monter, et qui détruisent les meilleurs hommes, qu'ils détournent de l'agriculture ainsi que les transports, pour fournir les différens postes du sud. Le poste du Détroit étant établi, rien ne seroit si aisé que de faire descendre tous les secours nécessaires en vivres et en bestiaux pour fournir les postes dont nous avons parlé, et cela par le moyen des gabarres à fond plat, ou barques que l'on feroit de soixante à soixante-dix tonneaux, et qui porteroient, en traversant le lac Érié, le produit du gouvernement du Détroit à la pointe à Binot, où l'on feroit un petit fort qui serviroit d'entrepôt, tant pour les effets venant de Mont-Réal pour les postes du sud, que pour ceux venant du Détroit pour les postes que ce gouvernement fourniroit des vivres, et pour les effets du commerce ; ce qui diminueroit beaucoup le nombre des engagés pour les voyageurs. Et les gabares allant et venant à la pointe à Binot, seroient chargées de différens effets. Il y auroit un va et vient de bateaux du petit fort de Niagara à la pointe à Binot, où il y a neuf lieues ; les gabarres ne pouvant y aller, elles iroient au fort de la presqu'île, qui est l'entrepôt des effets que l'on envoie aux différens postes de la Belle rivière.



*Frontenac, Niagara.* — Les voyageurs feroient seulement monter leurs marchandises au fort Frontenac, où elles embarqueroient sur les barques qui y sont pour venir à Niagara, en traversant le lac Ontario; trajet de soixante-dix lieues, et là le portage se feroit avec des chevaux, comme des autres effets, et on régleroit combien les voyageurs payeroient par cent pesant d'effets et marchandises, du fort Frontenac au Détroit, ce qui seroit au-dessous de ce qui leur en coûteroit avec des canots d'écorce et des engagés comme je vais le démontrer.

Un canot de maître coûte.....	500 fr.
6 engagés à 250 fr.....	1 500
100 livres de biscuits par homme à 20 fr. ....	120
25 livres de lard par homme à 60 c.....	90
Pour ustensiles du canot.....	50
Total.....	2 260 fr.

Il faut remarquer qu'un canot d'écorce porte environ quatre mille pesant. Ainsi, tous les effets que les voyageurs montent dans les Pays d'en Haut pour le commerce coûtent plus de dix sols la livre de transport. Il est vray qu'ils descendent une partie de leur retour avec ces mêmes hommes et canot. Ainsi que le roy pourroit prendre vingt francs par cent pesant pour rendre les marchandises du fort de Frontenac au Détroit, et douze francs par paquet pour descendre du détroit au fort Frontenac, les voyageurs qui suivroient leurs paquets se chargeroient de les faire descendre à Mont-Réal; le roy leur prêteroient seulement des canots ou bateaux.

Ces mêmes gabarres pourroient dans la suite communiquer dans le lac Huron, et aller à Michilimakinac, qui est l'entrepost des postes du nord, et même aller dans le lac Michigan jusqu'à la Baye qui est éloignée de Michilimakinac de cent lieues, et plus de même qu'à Saint-Joseph.

*Michilimakinac.* — Michilimakinac est éloigné de Mont-Réal, en passant par la grande rivière, de trois cents lieues, du Détroit de cent lieues et plus. Ce poste est situé entre le lac Michigan et le lac Huron; quand les navigateurs auront acquis de l'expérience sur ces lacs, en connoissant les différens abris et mouillages et les relâches en cas de mauvais temps, on pourroit se servir de ces voitures pour transporter tous les effets qu'il faudroit pour tous les postes du nord. Le Détroit, devenant considérable, seroit en état de fournir des

marchandises à tous ces différens endroits. Par ce moyen, on empêcheroit les voyageurs de monter des canots d'écorce par la grande rivière, qui est très-pénible par la quantité de rapides et de portages que les engagés font. Il monte ordinairement chaque année quatre-vingts canots d'écorce, ou environ de six à sept hommes pour la partie dont je viens de parler, et par ce moyen il n'en faudroit point; ce qui conserveroit les hommes en Canada et augmenteroit le nombre des laboureurs, ce qui est la base de l'État.

Dans la suite du temps, les particuliers du Détroit feront des bâtimens propres pour ces transports, et le commerce se fera avec beaucoup plus de facilité dans les Pays d'en Haut, car les barques du lac Érié iront dans les lacs Huron et Michigan, et un bâtiment de quarante tonneaux portera vingt canotées, et il faudra pour cette voiture cinq à six hommes, au lieu que dans vingt canots il faut cent vingt à cent quarante hommes.

Le gouverneur général fait ordinairement payer aux voyageurs cinq cens francs pour chaque canotée, tant pour les gratifications aux officiers que pour les pauvres familles; pour lors, il feroit payer cinq cens francs par quatre mille pesant que les voyageurs monteroient dans les Pays d'en Haut, et l'un reviendroit à l'autre.

En suivant exactement ce qui est stipulé en peu de mots, on remédiera à une partie des abus qui sont contraires à l'avantage du Canada, et dans peu l'on verra les terres se défricher, les habitans augmenter, le commerce fleurir, et le peuple devenir plus heureux, ce que je souhaite, ne pouvant faire davantage et ayant dit la vérité.

*Détroit entrepost des postes du sud.* — Le Détroit entrepost des postes du sud, Grosbourg, situé entre le lac Érié et le lac Sainte-Claire, de l'entrée du lac Érié au Détroit il y a six lieues, du Détroit au lac Sainte-Claire il y en a deux, de la sortie de ce lac, qui en a sept, au lac Huron on compte onze lieues.

La situation de cet établissement est des plus belles, le climat en est charmant, l'air très-sain, la terre excellente et propre à toutes sortes de productions, la chasse y est abondante. Un homme en quinze jours peut rapporter trois cens pièces de gibier différens excellens à manger. Le gibier passe depuis février jusqu'en mai et depuis septembre jusqu'à Noël.

Au nord il y a trois lieues de terre habitées par des fran-

çais à trois arpens par habitant, au sud il y en a deux lieues et demie; la rivière partant du lac Érié pour aller au Détroit court est nord-est; à une lieue et demie au-dessus du Bourg, est une isle qui sert de commune, elle a cinquante arpens de long et vingt de large; on l'appelle *l'Isle au Cochon*; à un quart de lieue au-dessus à l'entrée du lac Sainte-Claire est une isle nommée *l'Isle du large* de vingt arpens de long sur sept à huit de large.

Les habitants recueillent année commune deux mille cinq cents minots de bled froment, beaucoup d'avoine et de bled d'Inde; ils semoient autrefois du bled d'automne, mais souvent il ne produisoit que du seigle. Un habitant du lieu m'a assuré avoir semé douze minots de très-beau froment et n'avoir recueilli que du très-beau seigle. On sème en février et mars et l'on recueille en juillet, le produit pour le froment est ordinairement de vingt pour un.

A une journée en deçà de la grande pointe du lac Huron il y a de la pierre propre à faire des moulanges, ce qui manque au Détroit; il seroit nécessaire d'encourager les habitants du Détroit à la culture en leur assurant le débouché de leurs denrées, chose facile en les faisant consommer par les garnisons des forts de la Presqu'isle-Marchant, de la Rivière au Bœuf et Duquesne. Ces vivres coûteroient moins cher au roy que ceux qu'on envoye de Mont-réal; les frais de transport en sont immenses et la difficulté de ces transports rend incertaine la subsistance des garnisons.

Il faudroit aussi que les commerçans du Détroit ou autres qui voudroient aller s'y établir, en la dite qualité, eussent la liberté de reporter au Détroit, sans payer de congés, les retours de paquets, lettres de change, ou certificats qu'ils apportent à Mont-réal; tant que cette franchise ne sera pas accordée l'établissement du Détroit languira.

Il y a dans ce poste un commandant, un major et sous leurs ordres..... officiers subalternes, la garnison est de..... hommes fournis par les compagnies détachées de la marine. Le poste est exploité par congés dont le prix est ordinairement de cinq cents francs payables comptant et dont le nombre n'est pas fixé; les charges supportées par les congés sont: au commandant, trois mille francs; au commandant en deuxième, mille francs; aux subalternes, cinq cents francs; au subdélégué, six cents francs; à l'interprète, cinq cents francs; à l'aumônier, cinq cents francs; au chi-

rurgien, trois cens francs; chaque canot de voyageur est obligé de porter quatre cens livres pezant de marchandises pour les officiers et autres employés audit poste, par conséquent ces officiers font la traite, elle n'est donc plus libre, abus à corriger.

Les sauvages qui viennent ordinairement faire la traite au Détroit sont les Hurons de la même famille que ceux de Lorrette, nation perfide, fourbe, contre laquelle il faut sans cesse être sur ses gardes. Les Outawas, les Saulteux et les Poutouamis, ces derniers sont de tous les sauvages les plus attachés à nos intérêts, jamais ils n'ont trempé leurs mains dans le sang d'aucun français, ils nous ont même avertis des complots formés contre nous par les autres nations. Il sort de ce poste entre huit cens à mille paquets de pelleteries.

*Poste des Miamis.* — Les Miamis (Bellestre lieutenant) poste situé sur la rive droite de la rivière de ce nom avec un fort de pieux de bout, c'est à ce fort que commence le portage pour aller gagner les eaux tombant au sud-ouest. — Ce poste est affermé au commandant pour trois ans et le prix de la ferme est de douze cens francs par année. Il fait la traite exclusivement, le roy ne donne ny certificats ny présens aux sauvages; le fermier est chargé de ces dépenses ainsi que de celles des gages de l'interprète; il n'a point de gratification. La solde de la garnison se donne en poudré et en plomb que le fermier prend au Détroit; les sauvages qui y viennent traiter le plus communément sont les Miamis et les Tepicomeaux<sup>1</sup>.

Ils peuvent fournir cent cinquante guerriers.

Année commune il sort de ce poste deux cent cinquante à trois cens paquets, voilà donc un poste enlevé au commerce.

*Ouyatanons.* — Les Ouyatanons (Carnet Bayeul, enseigne), poste situé sur la rive droite de la rivière Ouabache ou Saint-Jérôme, fort de pieux de bout. Ce poste est sur le même pied que celui des Miamis, le commandant en est le fermier, et le prix de la ferme est de douze cens francs par an.

Les sauvages qui viennent y faire la traite sont les *Ouyatanons*, les *Kikapous*, les *Maskoutins*, les *Peanguichas*, ils peuvent fournir trois cent soixante guerriers.

Il sort année commune, de ce poste et de ceux qui en dépendent, quatre cens à quatre cent cinquante paquets.

---

1. Je ne connais pas ce nom.

*Vincennes.* — Poste de Vincennes, joli bourg dépendant de la Nouvelle-Orléans qui y envoie un commandant, trois moulins à chevaux. Il y a soixante-quinze habitans qui labourent et recueillent du bled.

Les Peanguichias y traitent; ils peuvent s'y faire quatre-vingts paquets.

*Poste des Illinois.* — Les Illinois, poste dont le principal entrepost est le fort de Chartres, situé sur le Mississipi; il y a pour tous ces postes six compagnies de garnison fournies par la Nouvelle-Orléans ainsi que le commandant. Ce poste est exploité par congés dont le prix est de six cens francs par canot, les voyageurs trois cens francs pesant dans leurs canots pour les gratifications ordinaires; et comme on n'est tenu qu'au port des provisions des missionnaires des *Tamarous*, le surplus du port est pour Michilimakinac si l'on passe par le nord, ou pour le détroit si l'on passe par le sud; la gratification du commandant est payée par la Louisianne sur ses fonds; ce commandant est envoyé de la Nouvelle-Orléans.

Voicy les divisions des Illinois: les Cahos<sup>1</sup> sur le bord du Mississipi, à la gauche les Metchi, à six lieues des Kas, petite ville habitée par les Français; les Cahos et les Metchi ne sont plus qu'un village d'environ quatre cens guerriers. Il y a environ quatre cens guerriers au Kas. Ces trois nations sont comprises sous le nom d'Illinois et fournissent année commune cent paquets en castors, chevreuils, chats, pichoux, renards, loutres, cerfs et daims.

Il y a un autre poste sur la rivière des Illinois où réside un commandant dans un fort nommé *Pimiteoui*; les nations qui y traitent sont les *Peorias*; sept cens hommes fournissent deux cent cinquante paquets, même qualité de pelleteries, moins de castors et plus de chats qu'au poste précédent.

*Missouri.* — Dans le Missouri à quatre-vingts lieues de son embouchure dans le Mississipi, sont les *Osages* et les *Missouri*, nations voisines l'une de l'autre; la traite que nous y avons peut, année commune, monter à quatre-vingts paquets de chevreuils et ours, peu d'autres pelleteries.

*Kansés Pimiteoui.* — En remontant ce fleuve encore quatre-vingts lieues on trouve le village des *Kansés*; nous y avons une garnison avec un commandant fourny, ainsy que ceux de *Pimiteoui* et du fort de Chartres, par la Nouvelle-Orléans. Il

---

1. Noms abrégés pour Caokias et Kaskaskias.

sort de ce poste cent paquets, beaucoup de castors, mais mal travaillés, les autres pelleteries sont les mêmes qu'au poste précédent; à cinquante lieues au-dessus on trouve les Otoks et les *Ayoués*<sup>1</sup>; deux cents hommes fournissant quatre-vingts paquets, les mêmes pelleteries que chez les Kanses.

*Fort Duquesne.* — Le fort Duquesne situé sur la rive gauche de la Belle Rivière au confluent de *Malangueulé*<sup>2</sup>. Ce fort est en bois, petit, mal entendu et dominé par deux endroits, à la portée du fusil, insoutenable en un mot s'il était attaqué dans l'état présent; il peut contenir au plus cent cinquante hommes de garnison qu'il est fort difficile de faire subsister; les Illinois ont été cette année leur ressource.

Le commandant a trois mille francs de gratification. Cet établissement est nécessaire pour empêcher que les Anglais ne s'emparent de cette partie; mais il faudrait un fort plus respectable et qui pût, en temps de guerre, contenir cinq ou six cents hommes de garnison; le pays y est bon, la terre fertile, l'air sain, des habitants y seroient bien.

Ce poste s'exploite par congés qu'on donne gratis pour encourager les négociants à y envoyer; on ne sauroit donner trop de soin à ce que les marchandises soient à bas prix, afin que les sauvages trouvant à y faire la traite à bon compte, n'aillent pas chez les Anglois, objet important pour le commerce et plus encore pour la politique.

Les sauvages qui viennent au fort Duquesne sont les Loups, les Chaouanons et les Iroquois, renégats de toutes les nations des Cinq-Nations.

Il en sort, année commune, de deux cents à deux cent cinquante paquets.

*Fort de la rivière au Bœuf.* — Le fort de la rivière au Bœuf, fort quarré de pieux debout, situé à trente lieues du fort Machault, sur la rivière dont il porte le nom. Cette rivière est très-navigable le printemps, l'automne et souvent même l'hiver; l'été, l'eau y est très-basse, il faut y traîner dans beaucoup d'endroits.

Ce poste est un entrepost nécessaire pour le fort Duquesne, mais il faudroit le refaire et le mettre à l'abry d'un coup de main. Le commandant y a mille francs, la garnison plus ou

---

1. Ceux dont les Américains écrivent le nom Iowas.

2. Nom canadien de la Monongahela.

moins forte; ce poste n'est pas un endroit de commerce, d'autant plus que l'établissement est nouveau.

*Fort Machault.* — Le fort Machault, situé à la décharge de la rivière au Bœuf, dans l'Ohio; c'est le dernier entrepost pour le fort Duquesne; il faudroit le mettre à l'abry d'un coup de main; ce poste n'est pas un endroit de commerce. Le commandant y a mille francs de gratification.

*Fort de la Presqu'Isle.* — La Presqu'Isle, fort quarré de pièces équarries; à sept lieues du fort de la rivière au Bœuf et du Niagara; situé sur le lac Erié, à l'entrée presque d'une grande baie d'environ une lieue et demye de profondeur sur une demi-lieue de large; il y a un commandant qui a mille francs de gratification et cinquante ou soixante hommes de garnison.

Ce poste est pour la traite comme les deux précédents; son utilité est d'être un entrepost nécessaire, et le premier de Niagara à la Belle-Rivière. Le portage de ce fort à celui de la rivière au Bœuf est de sept lieues. Pendant les hivers qui sont doux, pluvieux, peu sujets à la neige, les transports y sont presque impraticables; le printemps et l'automne sont dans le même cas, l'été est donc la seule saison sur laquelle on puisse compter pour faire passer les vivres et autres effets nécessaires à la Belle-Rivière, je parle pour les charrettes; les chevaux de selle vont en tous tems; les sauvages en ont beaucoup; et leur secours est presque toujours nécessaire par la précipitation avec laquelle on est forcé de faire le portage afin de profiter des eaux de la rivière au Bœuf; à la vérité, si les chemins étoient accommodés, il seroit facile de se passer des sauvages.

Mais la politique exige qu'on s'en serve, surtout en temps de guerre. Quand ils sont chargés du portage, ils empêchent les nations qui pourroient être mal intentionnées de troubler nos transports; d'ailleurs ce qu'ils gagnent par cela et les présens qu'on leur fait les met en état de s'habiller et de se fournir des choses qui leur sont nécessaires; sans cette ressource ils s'adresseroient aux Anglois qui les traitent beaucoup mieux que nous, et il est essentiel qu'ils ne s'aperçoivent pas de cette différence.

Il seroit facile d'attirer auprès de ce fort des sauvages pour s'y établir et y former des villages; le terrain y est bon, la chasse et la pêche y sont abondantes.

Les Mississagués qui sont errants dans le lac Erié s'y fixe-

roient d'autant plus volontiers, qu'ils seroient assurés de trouver auprès du fort des ressources qui leur manquent quand ils en sont éloignés.

Les Iroquois qui ont un village à *Kanouagon*, distance de la Presqu'Isle de trente lieues, s'en rapprocheroient aussi ; souvent, ils ont été obligés d'avoir recours à nous pour vivre. Mais pour réussir à former cet établissement il faudroit :

1° Un magasin à la Presqu'Isle abondant en vivres et en marchandises de traite à l'usage des sauvages ;

2° Leur abandonner le portage. On paye six francs le portage d'un sac aux sauvages, trois francs aux François ; mais cette différence disparaîtroit bientôt par le tarif des marchandises et des vivres et par l'avantage d'un commerce qui bientôt deviendrait considérable.

Le chef des Mississagués se nomme *Maccouainité* et celui des Iroquois *Cocité* ; l'un et l'autre sont fort affectionnés aux François, et ils en ont donné des preuves.

*Niagara*. — Niagara peut être regardé maintenant comme une place forte, elle est située à la tête du lac Ontario au sud, au confluent de la rivière de Niagara. Ce poste est la clef des pays d'en haut. Comme le terrain y est excellent, le climat tempéré, la chasse et la pêche abondantes, il faudroit tâcher d'y établir une ville ou au moins des habitations en village. Cet établissement et celui du Détroit dirigés, l'un et l'autre, par de bonnes loix, seroient le grenier des Pays d'en Haut. On épargneroit par là des sommes et des difficultés considérables pour les transports, et le Canada seroit en état de faire une exportation plus forte.

Le roy fait le commerce de ce poste et conséquemment paye les gratifications aux commandans et autres employés ; mais le commerce y est mal régi, la traite s'y fait d'une façon onéreuse pour les sauvages et peu lucrative pour le roy.

Il seroit bon de l'y rendre libre, la concurrence entre les négociants y rendroit les marchandises moins chères ; si le tarif n'en baissé tôt ou tard, les sauvages, qui n'ont plus Chouéguen, iront à Orange porter leurs pelleteries, et l'on ne doit jamais perdre de vue cette réflexion, qu'en cela l'intérêt du commerce est encore le moins essentiel, la conservation de la colonie en dépend, nous ne nous soutenons que par la faveur des sauvages ; c'est le contre-poids qui fait pencher la balance de notre côté, et les sauvages accepteront la hache de ceux avec lesquels ils feront un commerce avantageux.



Les nations qui viennent en traite à Niagara sont les Cinq-Nations et les Mississagués.

Il en sort, année commune, deux cent cinquante à trois cents paquets.

Le portage à Niagara à..... est de..... lieues; mêmes réflexions pour ce portage que pour celui de la Presqu'Isle, il est essentiel de se servir de ces sauvages pour le faire.

*Toronto*, situé au nord du lac Ontario, vis-à-vis de Niagara, établi pour empêcher les sauvages du nord d'aller commercer à Chouéguen; Chouéguen n'existant plus, ce poste devient inutile.

Le roy en fait le commerce, les effets y montent des bateaux conduits par des miliciens commandés pour cela; les sauvages qui y traitent, sont les Mississagués et les Saulteux. Il en peut sortir cent cinquante paquets de pelleteries.

*Frontenac* ou *Katarakoui*, mauvais fort à l'entrée du lac Ontario; si Chouéguen n'eût pas été détruit, il eût fallu le rendre respectable; il y a un commandant, plusieurs officiers sous ses ordres et..... hommes de garnison.

Ce poste est exploité par le roy qui conséquemment en supporte les charges; il faudroit que le commerce y fût libre.

Les sauvages qui y viennent en traite sont les Cinq-Nations et les Mississagués.

Il en peut sortir année commune vingt à trente paquets.

*La Présentation*, mission pour les sauvages des Cinq-Nations établie par M. l'abbé Piquet, sur la rive droite du fleuve Saint-Laurent, à..... lieue de Mont-Réal. Il peut y avoir maintenant cent sauvages des Cinq-Nations rassemblés par ses soins. Ils y ont des terres qu'ils cultivent, des volailles et bestiaux en propriété.

Il y a un mauvais fort de pieux debout, un commandant et une petite garnison.

Ce poste s'exploite par le roy; on n'y donne point d'eau-de-vie. Il en peut sortir année commune trente ou quarante paquets.

*Le sault Saint-Louis*, mission des jésuites pour les Iroquois. Il peut y avoir trois cent cinquante sauvages qui ont terres, bestiaux, volailles. Le commerce s'y fait par les jésuites qui afferment à Monsieur de Muceaux huit cents francs.

*Lac des deux montagnes*, mission établie sur le lac de ce nom qui est formé par la rivière des Outawais, à douze lieues

de Mont-Réal, et desservie par les Sulpiciens. Il peut y avoir deux cent cinquante sauvages Nepissings, Algonkins et Iroquois; il n'y a ni commandant français ni garnison; le commerce est affermé par les prêtres pour neuf ans, deux mille francs; il en sort année commune cent cinquante paquets.

*Michilimakinac*, fort de pieux debout situé dans le détroit de communication du lac Michigan avec le lac Huron; c'est l'entrepôt des postes du nord; il est sur le même pied que le Détroit, entrepôt des postes du sud; il s'exploite par congés qui sont de six cents francs par canot; chaque canot est obligé de porter cinq cents livres pesant pour les officiers ou le nécessaire de la garnison; on la réduit à mille francs de présents par an pour les sauvages sans certificats; le commandant y a trois mille francs, le commandant en second mille francs, l'interprète six cents francs.

Les sauvages qui viennent en traite à ce poste sont les Saulteux et les Outawais; il en peut sortir, année commune, six à sept cents paquets....

*Baye des Puants* (Monsieur de Rigaud), poste établi. Il est affermé neuf mille francs; on en a supprimé toute dépense pour le compte du roy; il n'y a ni présens, ni certificats, ni gages d'interprètes, tous ces frais sont aux dépens du fermier.

Le commandant (Coutrol, lieutenant), est un officier intéressé dans la ferme et qui fait valoir pour son compte et celui de ses associés; il a deux mille francs de gratification. Ce poste comprend aussi les Sioux.

Les sauvages qui y viennent en traite sont les Folles-Avoines *Sakis*, *Outagamis* ou *Renards*, *Puants*, *Maskoutens*, *Kikapous*, *Sioux-des-Prairies*, *Sioux-des-Lacs*. Il en sort, année commune, cinq à six cents paquets.

*La Rivière Saint-Joseph* (Monsieur le Verrier), fort situé sur la droite de la rivière de ce nom, à vingt lieues de son embouchure, dans le lac Michigan. Ce poste est sur le même pied que la Baye; le commandant en est le fermier en tout ou en partie, à la volonté du gouverneur général, il en supporte les frais, il a deux mille francs de gratification et l'interprète cinq cents francs; le prix de la ferme est de.....

Les sauvages qui y vont en traite sont les Poutéwatomis, quatre cents hommes environ et quelques Myamis. Il en peut sortir quatre cents paquets en peaux de chats, ours, pichoux, loutres, chevreuils, cerfs.

*La Mer d'Ouest*, poste qui comprend les forts Saint-Pierre, Saint-Charles, Bourbon, de la Reine, Dauphin, Poskoia et des Prairies, tous, forts de pieux debout, respectables seulement pour les sauvages.

*Le fort Saint-Pierre* est situé sur la rive gauche du lac de Tekamamiouen ou lac de la Pluie, à cinq cents lieues de Michilimakinak et trois cents de Kamanistigoyia ou les Trois Rivières au nord-ouest du lac Supérieur.

*Le fort Saint-Charles* est à soixante lieues de celui de Saint-Pierre, situé sur une presqu'île fort avancée dans le lac des Bois.

*Le fort Bourbon* est à cent cinquante lieues du précédent, situé à l'entrée du lac Ouimpeg.

*Le fort la Reine* est sur la rive droite de la rivière des Assiniboels, à soixante-dix lieues du fort Bourbon. Ces contrées offrent partout de vastes prairies; c'est la route pour aller dans le haut du Missouri.

*Le fort Dauphin*, à quatre-vingts lieues du précédent, est situé sur la rivière Minanghenachequéké ou de l'Eau trouble.

*Le fort Poskoia* est sur la rivière de ce nom à cent quatre-vingts lieues du précédent; de ce fort on va en dix jours à la rivière de Nelson. Le fort des Prairies est à quatre-vingts lieues du fort Poskoia dans le haut de la rivière de ce nom. Ce poste a été affermé huit mille francs; le commandant en est le fermier et il a le quart dans le poste. Les sauvages qui y viennent traiter sont les Cristinaux et les Assiniboels; ces deux nations forment chacune douze villages de deux cent cinquante hommes l'un portant l'autre; année commune il se fait dans ce poste de trois à quatre cents paquets en castors, pékans, martres, loutres, loups-cerviers, carcajoux, fouines, renards; il faut compter de plus cinquante à soixante esclaves rouges ou panis de *Jatihilinine*, nation située sur le Missouri, et qui joue, dans l'Amérique, le rôle des nègres en Europe. Il n'y a que dans ce poste que l'on fasse ce commerce.

*Le poste de la mer d'Ouest* mérite une attention particulière pour deux raisons, la première en ce qu'il est de tous le plus voisin des établissemens des Anglois à la baie d'Hudson, et que c'est de là qu'il faut veiller à leurs démarches; la seconde, c'est que c'est de ce poste qu'on pourra découvrir la mer de l'Ouest; mais pour faire cette découverte il faudroit que les voyageurs quittassent les vues d'intérêt.

*Voyage de la Veranderie.* — Celui qui à le plus avancé cette

découverte est le sieur de la Vêranderie<sup>1</sup> ; il alla du fort de la Reine gagner le Missouri, il rencontra d'abord sur cette rivière les *Mandannes* ou *Blancs Barbus* au nombre de sept villages entourés de forts de pieux terrassés avec un fossé, ensuite les *Kinongewiniris* ou *les Brochets* au nombre de trois villages ; dans le haut de la rivière, il trouva *les Mahantas* faisant aussi trois villages, et le long du Missouri, en le descendant jusqu'à la décharge de la rivière *Wabieck* ou à la Coquille, vingt-trois villages de *Panis*.

Au sud-ouest de cette rivière et sur les deux rives Ouonaradeba ou à la *Graisse* sont les *Hactannes* ou gens du serpent. Ils s'étendent jusqu'au pied d'une chaîne de montagnes fort élevées<sup>2</sup>, qui courent nord, est, sud, et au sud de laquelle est la rivière *Karoshion* ou *Cerise pelée*, que l'on suppose se rendre à la Californie.

Il continua sa route et trouva dans ces pays immenses, qu'arrose le Missouri, vis-à-vis et à environ quarante lieues des *Mahantas*, les *Owlinioek* ou beaux hommes, quatre villages, vis-à-vis des *Brochets*, les *Macateoualasites* ou *Pieds-Noirs*, trois villages de cent cabanes environ chacun vis-à-vis des *Mandannes* sont les *Ospekakaerenousques* ou gens du plat côté, quatre villages ; vis-à-vis des *Panis* sont les gens de l'arc *Aichapciviniagues* en *Cristinaux* et *Utasibagutchactas* en *Assimiboels*, trois villages ; on trouve ensuite les *Makesch* ou *Petits-Renards*, deux villages ; les *Piwassa* ou *Grands-Parleurs*, trois villages ; les *Kakakoschena* ou gens de la *Pie*, cinq villages, les *Kiskipisounouinini* ou gens de la *Jarrettière*, sept villages.

Il ne put aller plus loin à cause de la guerre qui étoit alors entre les gens de la *Jarrettière* et la nation suivante. Au reste c'est improprement que je me suis servi du nom de village pour toutes ces nations qui habitent les prairies, elles forment, comme des *Tartares*, des *hordes errantes*, elles suivent les bêtes dont la chasse les fait vivre, leurs demeures sont des cabanes de peaux.

*Les Népignons*, poste établi au nord du lac Supérieur ; le commandant en est le fermier et le prix de la ferme est d'environ quatre mille francs ; il comprend le lac à la *Carpe* situé.....

---

1. Gautier de Varennes, sieur de la Vêranderie, second fils du gouverneur des Trois-Rivières. J'ai raconté son entreprise.

2. Les Montagnes Rocheuses.

Les sauvages qui y traitent sont les Saulteux; cette nation, une des plus nombreuses de ces contrées, est errante, ne sème rien, ne vit que de chasse et de pêche. Il en sort communément chaque année quatre-vingts à cent paquets en.....

*Pointe de Chagoamigon* (Monsieur de Beaubassin) située..... Ce poste est affermé huit mille cent francs au sieur de Saint-Luc; jusqu'en 1758 il n'y a eu ny présents, ny certificats, seulement l'interprète à payer. Le commandant y a trois mille francs de gratification.

Les sauvages qui y viennent traiter sont les Saulteux. Il en sort annuellement environ deux cent cinquante paquets.

*Kamanistigoya* (Monsieur de Repentigny) ou les Trois-Rivières, situé..... Ce poste a été affermé, à feu Monsieur Cugnet, quatre mille francs; comme il l'a sous-affermé au sieur Toussaint Portier, la cour lui en a accordé l'excédant pour le dédommager de l'exploitation des congés de Saint-Maurice.

Le roy n'a plus rien à payer que deux mille livres de gratification au commandant, il n'y a ny présents ny certificats; la ferme de ce poste finira en 1758. Les sauvages qui y viennent en traite sont les Saulteux. Il en sort annuellement soixante à soixante-dix paquets en.....

*Michipicoton*, poste situé au nord-est du lac Supérieur, comme celui de Kamanistigwia l'est au nord-ouest. Les Saulteux y viennent en traite. Il en sort de cinquante à soixante paquets.

*Sault de Sainte-Marie*, fort de pieux, situé dans le détroit de communication du lac Supérieur avec le lac Huron établi en 1750.

La traite en fût accordée gratis au commandant pour faciliter l'établissement. Le roy donne cinq cents francs de gratification pris sur Michilimakinac, dont ce poste dépend. Les sauvages qui y font la traite sont les Saulteux. Il en sort annuellement cent paquets. Le sieur Debonne, le sieur de Repentigny l'ont par concession, comme seigneurie héréditaire.

*Temiscamingue*, poste situé sur le bord d'un lac de ce nom, affermé sept mille francs; les sauvages appellent l'endroit où est le poste *Aubatswenanek*. Les nations qui y traitent sont les *Têtes de Boules* ou gens des terres et les *Namcosakio* qui viennent du côté de la baye d'Hudson.

*Tabitibi* est un poste dépendant de *Temiscaming*, à cent vingt lieues de l'établissement précédent, du côté de la baye

d'Hudson ; il peut y avoir cent hommes dans les deux postes ; ils vivent de pêche et de chasse ; ne sèment rien et n'ont aucun village ; tout ce pays est montagnueux et peu fertile. Il en sort environ cent vingt paquets en castors, loups-cerviers, martres, loutres, pekans, carcajoux, cariboux.

*Le long Sault*, poste situé sur la rive du sud de la grande rivière ou des Outaouas, comme Carillon l'est sur la rive nord, au pied du même sault, à six lieues du lac des deux montagnes.

Ces deux petits postes ont été établis pour traiter au passage des sauvages, qui sont les Népisinges, Algonkins et Iroquois. Il s'y fait environ cent cinquante paquets, les mêmes pelleteries qu'à Themiscamingue, quelques ours et quelques chats de plus.

M. le marquis de Vaudreuil, commandant du Long Sault, en retire 800 fr. de rente, et en temps de paix 4000.

*Carillon* à M. d'Aillebout de Cuisy.

Les pelleteries qui sortent du lac des deux montagnes sont de la même espèce que celles de Themiscamingue.

*Chambly, Sainte-Thérèse, Saint-Jean.*

Les sauvages Abenakis établis à Missiskouy, Saint-Frédéric, Carillon.

Villages des sauvages domiciliés.

Lorette, Hurons ;

Bekancourt, Abenakis, 5 ou 600 hommes ;

Missiskouy, Abenakis, 100 à 150 hommes ;

Saint-François, Abenakis ;

Sault Saint-Louis, Iroquois ;

Lac des deux montagnes ;

La Présentation, 5 nations ;

Hurons du Détroit ;

Miratmitchi (Micmaks).

*Récapitulation des forts et des postes.* — Cap Charles, Baye-des-Châteaux, Saint-Modet, la Baye-Rouge, l'Anse-au-Loup, la Forteau, Baye Phelipeaux, Chichateka, rivière Saint-Augustin, Méchatina, Nontagnaniou, Maingan, les Sept-Isles, les Islets de Jérémie, Tadoussac, Chueretimi, Québec, Lorette, les Trois-Rivières, Bekancourt, Saint-François, Chambly, Saint-Jean, Saint-Frédéric, Carillon, Mont-Réal, lac des deux Montagnes, Carillon, le long Sault, Themiscamingue,

Abitibis, Michipicotton, Nepigon, Kamanistigouia, la Mer-d'Ouest, Chagouamigon, la Baye-des-Illinois, les Ouyatanons, les Miamis, la rivière Saint-Joseph, le Détroit, la Presqu'Isle, la rivière au Bœuf, le fort Machault, le fort Duquesne, Niagara, Toronto, Catarrakoui, la Présentation, Saint-Regis, le Sault-Saint-Louis.

OBSERVATIONS.

*Villes.* — Québec, grande ville, mal fortifiée ;  
*Trois-Rivières*, ville entourée de quelques mauvaises palissades ;

*Mont-Réal*, mal fortifiée avec un mur crénelé.

*Forts.* — 1° *Route de Mont-Réal à Carillon :*

La Prairie, fort de pieux abandonné ; Saint-Jean, fort de pieux, avec quatre bastions, des entrepôts et hangars ; fort Saint-Frédéric, en pierres ; fort de Carillon, de pièce sur pièce ;

2° *Route de Mont-Réal par Chambly :*

Sorel, fort de pieux, abandonné ; Chambly, fort en pierres ; Sainte-Thérèse, ancien fort de pieux, abandonné, des magasins et des hangards ;

3° *Route de Mont-Réal au fort Duquesne :*

La Chine, hangards et magasins du roy où l'on conduit les effets du roy destinés aux Pays d'en Haut ; Sault Saint-Louis, fort en pieux, contre les Agniers ; les Cèdres, fort en pieux ; Saint-Régis, fort en pieux, nouvelle mission des Jésuites pour les Iroquois ; la Présentation ou la Galette, fort en pieux, nouvelle mission des Sulpiciens pour attirer les Cinq-Nations ; Frontenac ou Katarakoui, mauvais fort sur le lac Ontario, avec une rade ; on y avoit commencé en 1755 et 1756 une espèce de camp retranché, abandonné après la prise de Chouéguen ; Toronto ou Saint-Victor, petit fort de pieux sur le lac Ontario, pour vendre de l'eau-de-vie aux sauvages afin de contre-balancer le commerce qui se faisoit à Chouéguen ; Niagara, fort en terre qu'il faut revêtir de pierre, construit en 1755 et 1756 par les troupes françaises, sous la direction de Monsieur Pouchot, capitaine au régiment de Béarn ; petit fort de Niagara pour entrepôt ; fort de la Presqu'Isle pour entrepôt ; fort de la rivière au Bœuf ou fort Roial pour entrepôt ; fort Machault pour entrepôt, en pieux ;

fort Duquesne à portée de l'Oyo. Il y a encore un fort au Détroit.

*Traite et congés.* — Dans presque tous les postes, la maison où loge l'officier qui commande, étant entourée de pieux, est honorée du nom de fort. On appelle fort, en Canada, des espèces de comptoirs où l'on fait le commerce des pelleteries avec les sauvages, qui les donnent en retour des marchandises dont ils ont besoin, autrefois on les mettoit tous aux enchères, les commerçants pouvoient y prétendre; on donnoit un produit au roy et l'on payoit l'officier qui y commandoit. Aujourd'huy le gouverneur général en dispose pour ses créatures, avec l'approbation de la cour. Les plus considérables sont: la mer d'Ouest, le poste de la Baye, Saint-Joseph, les Nepignons et Michilimakinac, si l'on n'y donnoit pas beaucoup de congés. Le poste du Détroit n'est jamais donné; on donne des congés.

Il y a des postes où la traite se fait pour le compte du roy; tels que, Toronto, Frontenac, Niagara, le petit Portage, la Presqu'Isle, la rivière au Bœuf, le fort Machault, le fort Duquesne. Le commerce qui s'y fait est toujours très-onéreux au roy, qui y perd, et ne le fait que pour conserver l'affection des sauvages; mais les gardes magasins et les commandans ont grand soin de s'y enrichir.

Le poste de la Baye a valu en trois ans à Messieurs Rigaud et Marin, trois cent douze mille livres, et du temps de Monsieur Marin père, qui l'avoit de société avec Messieurs de la Jonquière et Bigot, il produisoit plus de cent cinquante mille livres par an quitte. Il y a là du sçavoir faire, du bonheur et la paix vaut mieux que la guerre.

Le poste de la mer d'Ouest est aussi considérable.

On appelle congé, les permissions que le gouverneur général accorde pour un canot chargé de six mille livres de marchandises que l'on va vendre dans un des postes indiqués; on paye cette permission cinquante pistoles et le gouverneur général, maître d'en donner plus ou moins, affecte ces fonds pour entretenir les pauvres familles d'officiers. On ne rend compte au roy que de vingt-deux congés; le gouverneur en donne souvent jusqu'à quarante, la moitié des cinquante pistoles fait fonds à la recette du roy et l'autre moitié est à la disposition du gouverneur pour gratifications.

Michilimakinac est l'entrepôt de tous les postes de la côte du nord et le Détroit de ceux de la côte du sud.



Le Détroit, beau pays à portée de toutes les Nations d'en Haut, climat tempéré où la vigne produiroit.

Le castor commerce exclusif fait par la compagnie des Indes; il lui coûte quatre francs, dont trois francs seize sous pour celui qui le vend, et quatre sous partagés au gouverneur général, au gouverneur de Mont-Réal, à l'intendant général, au commissaire ordonnateur et à l'agent de la compagnie, sçavoir : deux pour cent au gouverneur général, un et demy à l'intendant, un demy au gouverneur de Mont-Réal, un quart au commissaire ordonnateur, les trois quarts pour être pour les frais de régie; le gouverneur et l'intendant ayant aussi en présents une balle de café et quatre livres de thé; la compagnie achette aussi les rats musqués dont elle n'a pas le commerce exclusif, elle les payoit autrefois quinze sous pièce, elle les achette actuellement cinq sous; le rat musqué a un poil court et propre à entrer dans la composition des chapeaux; ses rognons se vendent pour en tirer le musc.

Les appointemens du gouverneur général consistent en cinq mille deux cents francs, mille écus pour la moitié de la cantine, environ deux mille francs pour son droit sur le castor et avec quelques autres petits émolumens, cela va à près de onze mille francs.

Le gouverneur des Trois Rivières a un fort joly logement; celui de Mont-Réal n'en a point; ses appointemens sont de cinq mille deux cents francs, mais il n'a d'autres émolumens que sa cantine, objet de cinq à six cents francs.

Toutes les lieutenances du roy n'ont que mille huit cents francs d'appointemens; la lieutenance de roy de Québec est la meilleure à cause de la cantine.

Les majorités sont aux appointemens de mille deux cents francs.

*Milice.* — Tous les habitans en état de porter les armes, depuis quinze ans jusqu'à soixante, sont inscrits et obligés de servir toutes les fois que le gouverneur général les commande. Ils ont des officiers dans chaque paroisse; les capitaines y ont des grandes considérations; un banc à l'église avant celui des co-seigneurs; c'est à eux que tous les ordres s'adressent, quand ils servent; ainsi que leurs miliciens, ils ne reçoivent aucune solde, mais la subsistance et un équipement; ils n'ont aucun rang avec les troupes réglées et seroient même commandés par les sergens et les cadets à

l'aiguillette, cependant on a envie de faire un règlement à cette occasion, pour que les officiers de ces milices puissent commander les sergens des troupes réglées. Monsieur le marquis de Vaudreuil pense proposer pour capitaines de milices ceux qui se distingueront et de leur faire venir des commissions du roy; et alors ils auront rang avec les officiers des troupes réglées, comme lieutenans du jour de cette nouvelle commission; lorsqu'ils sont blessés ou estropiés au service, le gouverneur général leur procure une petite gratification annuelle.

Les distinctions que le gouverneur général accorde aux sauvages qui se distinguent à la guerre ou qui ont de la considération dans leur cabane, sont le hausse col, qu'ils se font grand honneur de porter, et la grande distinction ce sont des médailles où il y a l'effigie du roy.

On appelle cadets à l'éguillette, les cadets des troupes de la marine ainsi nommés, parce qu'ils portent une éguillette à leur uniforme; ils n'ont de fait rang qu'après les sergens et caporaux, et on les détache à la guerre comme officiers et on leur fait faire le service d'officiers majors.

*L'hiver en Canada.* — L'hiver est toujours très-rude en Canada, le froid y est cependant toujours beau et fort sec, pourvu qu'il n'y ait pas du vent nord-est, qui produit toujours de la neige l'hiver et de la pluye le printemps. Il est aisé de juger de la rigueur de la saison quand on songe que le fleuve Saint-Laurent prend tous les hivers, à pouvoir le traverser en voiture, et la navigation qui cesse d'être libre à la fin de novembre, ne recommence, pour l'ordinaire, que vers le 20 avril; une année même la rivière étoit encore prise, vis-à-vis de Québec, au 3 mai. Cet hiver a été un des plus rudes. Le thermomètre a été jusqu'à 26 degrés et demy, et pendant le mois de décembre, janvier et février presque toujours de 12 à 20; on ne peut ensemençer les terres qu'à la fonte des neiges, dans le mois de may; ce pendant la récolte, qui pour l'ordinaire est abondante, se fait à la fin d'aoust.

*Fertilité du Canada.* — Le Canada est très-abondant en toutes sortes de bestiaux, de bœufs, cochons, veaux, comme en France, le mouton, en général, moins bon, les perdrix admirables et en quantité, les lapins, on n'en voit point, les lièvres mauvais, le poil leur blanchit en hiver et devient roux l'été, la volaille admirable, beaucoup de canards, de bécas-

sinés, d'outardés, fort au-dessus de celles de France, les bécassés médiocres, petites, l'ours bon à manger, la patte d'ours fait un morceau délicieux et recherché, l'original, espèce d'élan, et le caribou, espèce de cerf, fort bons surtout en pâté, le musle est au-dessus de tout ce qu'on peut manger; on a aussi des pigeons et une quantité étonnante de toute espèce de manne pour le pays et dans l'arrière saison des petits oiseaux appelés culs blancs, aussi bons et aussi délicats que les rouges-gorges de Verdun. Presque tous les légumes et herbages, comme en France y viennent bien, les pois verts pour faire de la purée y sont d'une qualité admirable, on n'y connoît pas les petits pois de Paris, on fait dans l'arrière saison ses provisions d'herbages et de légumes pour tout l'hiver et ses provisions de viandes qui, étant gelées, se gardent trois ou quatre mois, elles perdent à la vérité un peu de saveur, et lorsqu'il arrive des dégels inattendus on est exposé de perdre ses provisions pour beaucoup d'argent.

Le Canada ne produit presque aucun fruit, que des pommes admirables de toute espèce, principalement renettes, calvilles et api; le plus beau fruit est à Mont-Réal dans les vergers de Messieurs de Saint-Sulpice; des poires, beaucoup de fraises, framboises et cerises, des melons, très-mauvaises noix qui viennent du côté du Niagara, des châtaignes médiocres, et un petit fruit sauvage appelé otoka dont on fait des confitures qui seroient trouvées délicieuses en France.

Le fleuve Saint-Laurent, les rivières et les lacs produisent abondamment du poisson dont beaucoup sont d'une grosseur énorme; le saumon y abonde; les truites fort rares; presque point d'écrevisses; beaucoup d'anguilles très-bonnes; beaucoup de carpes et de brochets, inférieurs à ceux qu'on mange en France; beaucoup de poissons très-vantés en Canada, mais qui n'approchent pas, suivant moy, de notre marée, quoiqu'on vante beaucoup les achéans, les poissons dorés et les maskinongés; on n'y trouve aucun coquillage: vers Gaspé, de mauvaises huitres, et vers les Trois-Rivières on prend un petit poisson qui est très-bon en friture, que l'on appelle petite morue; on le dit de même espèce que les grandes morues; je ne le crois pas. J'ay de même ouy disputer que les saumonbeaux, que l'on mange à Basle et à Strasbourg, sont d'une espèce différente que les saumons. Le castor, animal amphibie, ayant été décidé maigre est d'une grande utilité, les Canadiens l'aiment beaucoup; il

ressemble assez à du mouton gras de Beauvais; un goût un peu fade; il faut le relever avec une sauce piquante; la queue est un des trois morceaux qui font les délices des Canadiens, et qu'on donne comme tout ce qu'il y a de plus rare avec le musle d'orignal et la patte d'ours.

*Bois.* — On trouve beaucoup de bois propre à la construction et à la charpente et à faire du merrain; cependant les bâtiments construits à Québec ne sont pas en général de durée; l'arbre le plus particulier du Canada est l'érable; on lui fait des incisions dans le mois de mars, on en tire une eau dont on fait une espèce de sirop très-rafraîchissant et fort sain; on en fait un sucre ou cassonnade dont se servent quasi tous les habitans après l'avoir raffiné; on en fait des tablettes qu'on envoie en France; elles sont bonnes pour la poitrine.

*Plantes.* — Il y a beaucoup de plantes rares dont les sauvages connoissent fort bien les propriétés, il seroit à souhaiter qu'on eût quelques habiles botanistes qui les étudiasent avec eux; le capillaire est fort au-dessus de celui qu'on recueille en Europe; on attribue beaucoup de propriété au cassis; le Gin-Seng est une plante dont on fait grand cas aux Indes; la Compagnie des Indes en fait le commerce exclusif et n'en fait pas venir depuis quelques années, en ayant trop envoyé; on prend une infusion des feuilles comme du thé; c'est un stomachique. On croit que cette plante pourroit aider les faibles *in actu veneris*.

*Animaux.* — On est fort incommodé en Canada d'une espèce de mouche plus grosse et plus venimeuse que celles du Rhin; on les appelle Maringouins.

On y trouve aussi le fameux serpent sonnette dont la queue est divisée par nœuds qui marquent les années et qui font du bruit en marchant; il paroît plutôt craindre l'homme que le chercher; mais si on marche dessus sans s'en apercevoir, il mord, et sa blessure seroit mortelle si on n'y apportoit le remède, qui est de déchirer la playe jusqu'à ce qu'elle saigne et y mettre du sel, dont les sauvages portent toujours un petit paquet au col par cette raison.

On ne trouve en Canada aucuns oiseaux rares; ce n'est qu'à la Louisiane et dans les Pays d'en Haut où l'on voit le pape, les cardinaux et les évêques, oiseaux ainsi nommés à cause de leur plumage rouge et violet, et d'une espèce de thière qu'ont ceux appelés papes.

*Commerce.* — Le commerce en Canada consiste en l'exploitation des denrées du pays et à faire venir de France celles qui sont nécessaires.

*Importation de France.* — On tire de France toutes les boissons (et il se consomme extrêmement de l'eau-de-vie), les huiles, les épiceries, une partie des lards et des jambons, toutes les étoffes, les toiles, la bougie, une grande partie de la chandelle; on en tire aussi le sel qui y est marchandise et les cartes à jouer qui ne payent aucun impôt en France; on tire aussi les ouvrages d'orfèvrerie et de bijouterie, n'ayant point de matière d'argent dans le pays; il s'y trouve cependant trois ou quatre orfèvres qui ont de la peine à vivre; ils travaillent les parfumeurs et quelques piastres que le commerce illicite avec les Anglois introduit.

Depuis l'arrivée des troupes de France, comme elles sont payées en espèces, cela en a introduit dans la colonie où il n'y en avoit presque point auparavant.

Les habitans se sont munis en couverts, écuelles et gobelets d'argent en faisant fondre des écus; on tire aussi de France le papier.

*Exportation pour la France.* — *Pelleteries.* — Les marchandises que l'on porte du Canada en France consistent dans les fourrures et pelleteries.

Le castor est la plus abondante et celle dont on fait le plus grand commerce; la Compagnie des Indes l'a exclusivement.

Les martres sont fort inférieures à celles du nord; et en Canada on fait une différence entre celles qui sont prises du côté du nord et celles qui le sont du côté du sud.

Les pecans, espèce de renard d'une pelleterie inférieure et que les fourreurs mettent souvent avec les martres.

Les renards, surtout les noirs, fourrure très-estimée et fort rare.

Les loups-cerviers en assez grande quantité.

Les chats sauvages.

Les ours, on en envoie beaucoup en France malgré la quantité de peaux qui se consomme dans le pays.

Il en est de même des peaux de chevreuil qui s'y consomment toutes en temps de guerre; les sauvages et les Canadiens ne se servent quasi pas d'autres chaussures.

Rats musqués.

*Productions.* — Le Canada fournit du tabac médiocre; assez pour la consommation du pays; il en est de même du fer.

Le roy a fait établir depuis quelques années des foyers qui sont administrés pour son compte ; on les a placés auprès des Trois-Rivières ; le pays ne produit presque aucun chanvre, article sur lequel on pourroit encourager l'industrie de l'habitant.

*Constructions navales.* — Il faudroit renoncer à construire des bâtimens de guerre en Canada, mais y construire des bâtimens marchands qui dureroient moins et qui se donneroient à meilleur marché.

*Pêcheries.* — Un des commerces du Canada qui seroit le plus utile seroit celui des pêches que l'on pourroit établir au-dessous de Québec.

On fait la pêche de la morue vers Gaspé ; les Bayonnais ont quelquefois fait la pêche de la baleine vers Kamouraska.

La pêche des loups-marins et des marsouins produit beaucoup d'huile, et il se fait un grand commerce de peaux de loups-marins.

*Farines et boissons.* — Le Canada est obligé, dans les mauvaises années et en temps de guerre, de tirer des farines de France ; dans les années abondantes il en fournit quelquefois aux îles de Saint-Domingue et de la Martinique, avec laquelle le Canada a un commerce, et tire de ces îles de la cassonnade, de la mélasse, des confitures sèches et des liqueurs ; car le sucre royal se tire de France : la mélasse dont il se fait une grande consommation en Canada est la casse du sucre, elle est nécessaire pour faire la boisson du pays, que l'on appelle sapinette ; elle se fait avec les feuilles d'un arbre appelé l'épinette ; on y met par barrique de cent dix pots, deux pots de mélasse ; la mélasse qui a une douceur fade est fort estimée des sauvages qui l'étendent sur leur pain, et c'est une espèce de confiture chez eux ; le houblon viendroit en Canada ; les Récolects de Québec sont les seuls qui ont une houblonnière, dont ils font de la bonne bière ; celle du pays appelée sapinette est très-rafraîchissante et très-saine, mais a un goût douceâtre mêlé d'amertume auquel on s'accoutume difficilement. On pourroit élever en Canada plus de bestiaux qu'on n'y fait, et en ce cas on pourroit y faire un commerce de bœuf salé ; mais il faudroit pour cela faire un règlement pour diminuer le trop grand nombre de chevaux.

*Chevaux et voitures.* — Tous les habitans, c'est ainsi qu'on nomme les paysans en France, ont beaucoup de chevaux et vont toujours en voiture. L'été on se sert toujours de voitures appe-

lées calèches, ressemblant aux cambiatières d'Italie, et l'hiver des voitures appelées carioles, espèces de traîneaux pour aller sur la glace et sur la neige; un seul cheval mène aisément deux personnes dans ces sortes de voitures; le transport des marchandises se fait l'été en barques ou canot et l'hiver en traîneaux.

*Mœurs et caractères des Canadiens.* — Les simples habitans seroient scandalisés d'être appelés paysans. En effet, ils sont d'une meilleure étoffe, ont plus d'esprit, plus d'éducation que ceux de France. Cela vient de ce qu'ils ne payent aucun impôt, de ce qu'ils ont droit d'aller à la chasse, à la pêche, et de ce qu'ils vivent dans une espèce d'indépendance. Ils sont braves, leur genre de courage, ainsi que les sauvages, est de s'exposer peu, de faire des embuscades; ils sont fort bons dans le bois, adroits à tirer; ils se battent en s'éparpillant et se couvrant de gros arbres; c'est ainsi qu'à la Belle-Rivière ils ont défait le général Bradock. Il faut convenir que les sauvages leur sont supérieurs dans ce genre de combattre, et c'est l'affection qu'ils nous portent qui jusqu'à présent a conservé le Canada. Le Canadien est *haut, glorieux, menteur, obligeant, affable, honnête, infatigable* pour la chasse, les courses, les voyages qu'ils font dans les pays d'en haut, paresseux pour la culture des terres. Parmi ces mêmes Canadiens, on met une grande différence pour la guerre et les voyages d'en Haut entre ceux du gouvernement de Québec et ceux du gouvernement des Trois Rivières et de Mont-Réal, qui l'emportent sur les premiers, et ceux de Québec valent mieux pour la navigation; parmi ces habitans, ceux qui voyagent dans les Pays d'en Haut sont réputés les plus braves.

Les manufactures de Carcassonne devroient travailler à faire des draps rouges et bleus pour s'attirer cette branche de commerce que l'on fait en Canada, en fournissant des couvertes aux sauvages.

#### GOUVERNEMENT DU CANADA.

*Administration militaire.* — Un gouverneur général qui a l'autorité sur la Louisiane et l'Isle royale, où il n'y a que des gouverneurs particuliers, qui cependant rendent compte à la cour et en reçoivent des ordres.

Deux gouverneurs particuliers à Mont-Réal et aux Trois-

Rivières; le plus ancien commande dans le pays à défaut du gouverneur général. C'est pour l'ordinaire celui de Mont-Réal par l'ordonnance qui a réglé le service à l'arrivée des troupes de France; on leur a donné rang de colonel. Il n'y a point de gouverneur particulier à Québec, les appointemens en sont réunis à ceux du gouverneur général.

Trois lieutenans de roy, sçavoir à Mont-Réal, Québec et les Trois-Rivières. Ils ont rang de lieutenans colonels par la même ordonnance.

Quatre majors à Québec, Mont-Réal et les Trois-Rivières, et un major commandant au Détroit; trois aides majors à Québec, Mont-Réal et les Trois-Rivières; un capitaine de port à Mont-Réal.

Trente compagnies de soixante-cinq hommes, chacune composée d'un capitaine, d'un lieutenant, d'un enseigne en premier, d'un enseigne en second, un cadet à l'aiguillette, et trois sergens.

Une compagnie de soixante canonniers ou bombardiers, composée d'un capitaine, d'un lieutenant et d'un cadet.

Deux ingénieurs de la marine.

Les milices du pays.

Le gouverneur général a aussi une compagnie de gardes qui lui est payée; sa résidence et celle de l'intendant sont à Québec, leur séjour ordinaire. Ils sont cependant logés l'un et l'autre à Mont-Réal.

Le gouverneur général s'y tient quasi toujours en temps de guerre, et il y monte toujours en temps de paix, ainsi que l'intendant, pour y recevoir les députations des sauvages, et régler leurs affaires.

*Administration civile.* — L'intendant, chargé de la grande police, de l'administration des finances et de tout ce qui concerne la marine; ses appointemens sont....

Un commissaire ordonnateur, résidant à Mont-Réal; ses appointemens sont.....

Un contrôleur; ses appointemens sont.....

*Administration de la justice.* — Il y a un conseil souverain qui juge en dernier ressort les appels des juges inférieurs. Ce conseil est composé du gouverneur général et de l'évêque qui ont les premières places, de l'intendant qui fait les fonctions de premier président, et qui a la troisième place, treize conseillers, dont un clerc, un procureur général, un greffier et quelques huissiers; la place de greffier est bonne; c'est



le seul qui ait, outre six cents francs d'appointemens, des émoluments.

Les appointemens de chaque conseiller sont de quatre cent cinquante francs, les trois premiers ont six cents francs, le doyen onze cents francs.

Ceux du procureur général mille cinq cents francs ; six cents francs pour montrer le droit ; celui-ci a neuf cents francs de pension.

Les séances se tiennent dans la maison de l'intendant appelée le Palais, tous les lundis. Les juges inférieurs ressortissant à ce tribunal sont le lieutenant général de Québec, celui de Mont-Réal et des Trois-Rivières ; le juge de l'amirauté de Québec, et le grand voyer. Le commissaire ordonnateur de la marine, résidant à Mont-Réal, a aussi une séance honoraire à ce conseil, lorsqu'il se trouve à Québec.

La coutume de Paris est admise dans le Canada. Les loys du royaume y sont suivies, excepté sur le fait des mariages, où les enfants des simples habitans sont autorisés à se marier sans le consentement de leur père, les garçons à l'âge de seize ans.

Toutes les causes se jugent à l'audience ou sur rapport. Il n'y a ni avocats, ni procureurs, les notaires en servent ; les parties sont admises à plaider elles-mêmes leurs affaires ; les audiences se tiennent à huis clos. Il y a des justices dans toutes les paroisses ; il y a un grand voyer, un grand prévôt, mais qu'on peut dire sans maréchaussée, n'ayant que quelques archers mal entretenus.

*Gouvernement ecclésiastique.* — L'évêque, suffragant immédiat du saint-siège, gouverne le Canada, la Louisiane et l'Isle royale ; ses revenus sont.....

Le chapitre est composé de..... ; ses revenus sont de neuf mille francs sur les avènements, cent pistoles sur l'hôtel de ville de Paris. Souvent le clergé de France lui accorde une pension. M. de Pontbriand a deux mille francs de pension.

Les cures sont au nombre d'environ cent, depuis Kamou-raska, qui est la première en montant à Québec, jusqu'à Château-Gay, qui est au-dessus de Mont-Réal ; leur revenu consiste en casuel et en dîme, sur le pied ordinaire de vingt-six pour un. On ne la prend que sur les grains et les légumes, que les habitans sont obligés de rendre net, réglé par un arrêt du conseil. Le revenu des moindres cures est d'environ mille

à douze cents francs, et le revenu des plus considérables est de quatre mille francs; mais comme il y en a qui ne valent rien, dans les nouveaux établissemens, par le peu de défrichement, l'évêque a la disposition d'un fonds de vingt mille francs, que le roy fait pour supplément de ses cures et bâtisses des églises.

Les ordres religieux qui sont en Canada sont les Jésuites, qui ont une belle maison à Québec et un hospice à Mont-Réal; leur revenu est de.....

Ils ont les missions de.....

Ils sont actuellement..... et jésuites, censés de la province de Paris.

Les prêtres du séminaire de Saint-Sulpice sont seigneurs temporels de Mont-Réal et de son Isle; ils jouissent en revenu d'environ quarante mille francs de rente, non compris les revenus des cures, qui servent à nourrir les prêtres qui les desservent. Ils desservent onze cures; ils gouvernent les missions des Iroquois, des Nepissings et des Algonkins du lac, ainsi que celle de la Présentation. Ils sont actuellement trente-six prêtres, et dépendent du supérieur de Paris. Le roy donnoit six mille livres par an pour lever leurs missions; il les leur a ôtées en 1755, pour les donner à l'évêque jusqu'à ce qu'il eût une abbaye.

Les prêtres des Missions étrangères ont le séminaire de Québec; ils desservent..... cures; ils gouvernent les missions, leur revenu est de.....; ils sont actuellement..... prêtres.....

Les religieuses Ursulines ont deux couvents, l'un à Québec et l'autre aux Trois-Rivières; leur église est très-belle à Québec, riche en ornemens; on y élève des demoiselles; on y tient des écoles externes, et on y travaille beaucoup en broderie, ainsi que quantité des ouvrages faits dans le goût des sauvages, et que l'on envoie comme s'ils les avoient faits. Celles des Trois-Rivières ont encore plus de réputation pour ce genre d'ouvrages. Les Ursulines sont au nombre de... et ont de revenu.....

*Hôpitaux.* — Les hôpitaux sont au nombre de cinq en Canada, tous bien administrés par des dames religieuses; le plus ancien est l'Hôtel-Dieu de Québec, fondé par une duchesse d'Aiguillon; le plus considérable est l'hôpital général de Québec; on n'y a guere que des filles de condition qui se consacrent à servir les malades. Ces religieuses suivent la règle de saint Augustin.

L'hôpital des Trois-Rivières est composé de.... et servi par les Ursulines, qui en même temps tiennent les écoles.

L'hôpital pour les malades à Mont-Réal est servi par des dames qui suivent la règle de saint Augustin, mais qui sont du même ordre que les dames qui sont en France.

Il y a aussi un cinquième hôpital gouverné par des séculiers, à qui l'évêque a permis de vivre en communauté sous la direction de MM. de Saint-Sulpice; c'est dans cette maison que l'on enferme les filles de mauvaise vie, et que l'on a établi l'hôpital des vénériens, et pour les pauvres hors d'état de travailler. Toutes ces maisons sont mal rentées et auroient de la peine à vivre, si le roy ne les soutenoit, ainsi que les charités des fidèles.

Il y a aussi à Québec et à Mont-Réal deux congrégations appelées, dans quelques provinces de France, Sœurs-Noires; elles tiennent des écoles pour apprendre à lire, écrire et travailler. Il y en a de répandues dans presque toutes les paroisses. Mgr l'évêque, par un zèle louable, voudroit qu'elles apprissent aussi la pharmacie, pour être utiles aux habitans qui sont assez dénués de secours.

Le roy entretient pour l'ordinaire un médecin à Québec, avec deux chirurgiens, un à Mont-Réal et un autre aux Trois-Rivières.

*Instruction publique.* — On est peu occupé de l'éducation de la jeunesse, qui ne songe qu'à s'adonner de bonne heure à la chasse et à la guerre; cependant outre des écoles particulières, les jeunes gens vont apprendre un peu de latin aux Jésuites de Québec. Messieurs du séminaire de Québec, tenu par des prêtres des missions étrangères, ont un pensionnat avec des répétiteurs, et les jeunes gens vont au collège des Jésuites.

Messieurs du séminaire de Saint-Sulpice, qui sont à Mont-Réal, ont aussi un prêtre occupé à montrer le latin à quelques jeunes gens.

Il faut convenir que, malgré ce défaut d'éducation, les Canadiens ont de l'esprit naturellement; ils parlent avec aisance, ils ne savent pas écrire, leur accent est aussi bon qu'à Paris, leur diction est remplie de phrases vicieuses empruntées de la langue des sauvages ou des termes de marine, appliquées dans le style ordinaire; quoiqu'il n'y ait point de maîtres à danser dans le Canada, les femmes qui ont bonné grâce et de l'oreille dansent assez bien.

Le roy entretient un professeur d'hydrographie à Québec; c'est le père....., jésuite, qui remplit cette place aux appointemens de.....; et le sieur Pellegrin, capitaine en second du port est chargé de former des pilotes pratiques du fleuve Saint-Laurent en les exerçant pendant l'été.

En..... il se forma une société littéraire par les soins de Messieurs de.....

#### DOMAINE DU ROY.

*Impôts et revenus.* — Le roy ne lève d'autre impôt en Canada que quelques droits d'entrée établis seulement depuis M. Hocquart, intendant, et une taxe sur les habitans de Québec pour l'entretien des cazernes.

Le revenu du roy en Canada peut être d'environ cent mille écus. Le revenu du roy varie, dépendant du droit d'entrée et, par conséquent, du plus ou moins de marchandises que l'on fait venir de France; ce qui varie beaucoup en temps de guerre: En 1755, les droits d'entrée ont été à quatre cent mille francs; en 1756, à cent vingt mille francs.

Le roy a dépensé, année commune, depuis l'établissement de la Belle-Rivière jusqu'en 1755: en 1755....., en 1756....

Outre que le roy est toujours volé, et qu'on ne s'occupe pour l'ordinaire qu'à enrichir des particuliers, rien ne se fait en Canada par corvée, et l'habitant est payé de ses travaux, soit pour voitures, voyages, transports, charrois, exprès envoyés pour porter des ordres; on paye les frais de voyage à un homme qui a l'air de voyager pour le service du roy.

Le roy, outre la consommation de la poudre pour son service, est obligé d'en faire vendre aux sauvages et aux habitans; la compagnie des Indes en vend aussi, les particuliers peuvent aussi en vendre. En général, le commerce en gros et en détail est exercé par tout le monde; c'est ce qui est cause qu'il y a moins de distinction d'état, et on y regarde comme nobles toutes les familles d'officiers.

*Principales familles.* — Celles qui ont le plus de relief dans le pays, sont les plus anciennes, ou celles qui viennent du régiment de Carignan qui passa dans la colonie en 1665..... La plus distinguée, quoiqu'elle ne soit pas la plus ancienne, est les *Longueuil*, même famille que M. de Bienville, gouverneur de la Louisiane, et M. d'Iberville, capitaine de vaisseau;

leur nom est le même, et ils viennent d'un *marchand de Rouen*<sup>1</sup>.

Les Hertel, Beaubassin, Rouville, familles du même nom, braves gens sans être nobles.

Les Repentigny, *Montesson*, Courte-Manche, etc.<sup>2</sup>, dont le nom est Legardeur, sont originaires de Normandie; les Noyan<sup>3</sup>, dont le nom est Charvoix; les Villers, dont le nom est Coulon; les Bois-Hebert<sup>4</sup>, sont tous originaires de Normandie; les Lacorne, dont le nom est Chapt, originaires d'Auvergne; les Sabrevoix sont originaires du Maine; les Contrecœur viennent d'un officier du régiment de Carignan, ainsi que les Lanaudière, les Deschaillons, Saint-Ours; ces derniers sont des bons gentilshommes du Dauphiné, ce sont les meilleures familles du pays. Celle de Péan est la plus riche famille bourgeoise de Paris<sup>5</sup>.

Presque toutes ces familles sont liées de parenté; les mariages se font quasi toujours entre parents, et l'évêque rend dispenses volontiers, et cela sans avoir recours à Rome, à moins que ce ne soit entre germains et de l'oncle à la nièce.

*Monnoye de cartes.* — La monnoye du pays est de deux espèces. Avant que les dépenses augmentassent, on se servoit de monnoye de cartes; la forme dont elles sont coupées indique la valeur numéraire de cette monnoye; il y a des pièces de sept sols six deniers, de quinze sols, de trente sols, de trois francs, de six francs, de douze francs, de vingt-quatre francs.

Elles ont une marque, et elles sont signées par le gouver-

---

1. Erreur — de Dieppe : — « Registre des mariages de Villemarie 28 mai 1654. Charles Le Moyné de la paroisse de Saint-Jacques de Dieppe, diocèse de Rouen, épouse Catherine Preniot de la paroisse de Gonnerville, diocèse de Rouen. » (Communiqué par M. l'abbé Faillon. — Charles Le Moyné fut anobli en 1668.

2. Pierre Legardeur, écuyer, sieur de Repentigny, venu en 1636 dans la colonie, descendait de Jean Legardeur, sieur de Croisilles, anobli en 1510.

3. 1694. Pierre Payen de Noyan, de la ville d'Avranches, épouse Jeanne Le Moyné de Longueil.

4. Nobles de 1534. Election de Montivilliers. Généralité de Rouen.

5. Il y avait en effet un René Péan de Mesnac à Paris où il était notaire comme le père de Bougainville. Mais les Péans sont de l'Orléanais et de la Touraine. En 1725, ils prétendaient à la noblesse par actes faits depuis plus de cent ans, dans lesquels la qualification de noble-homme était donnée à leurs ancêtres, soit à Orléans, soit à Tours où il y avait eu des échevins de leur famille.

neur général, l'intendant et le contrôleur. Il y en a dans le pays pour un million.

*Monnoye de papier.* — Les dépenses du roy ayant augmenté, on a imaginé de faire la monnoye de papier, qui est imprimée à l'imprimerie royale à Paris, et signée par l'intendant. Il y a des billets de vingt sols, de trente sols, de trois francs, de six francs, de douze francs, de vingt-quatre francs, de quarante-huit francs, de cinquante francs, de cent francs, et l'on a fait cette année-cy des billets de quatre-vingt-seize francs.

*Lettres de change.* — Tous ceux qui ont de l'argent à faire passer en France ou des payemens, rapportent leur papier au Trésor, dans les premiers jours d'octobre, et l'on leur donne des lettres de change sur le Trésor royal, payables en trois termes, de sorte que dans quinze jours presque tout le papier se rapporte. Cette monnoye a la commodité d'être portative et le désagrément d'être périssable par beaucoup d'accidens. Il y en a toujours une partie qui n'est pas rapportée, qui est celle que les particuliers gardent pour leurs dépenses courantes, et celle qu'ils ne scauroient rapporter, les ayant perdues par accident. Ce dernier objet fait un profit au roy qu'on croit pouvoir évaluer, année commune, à.....

Depuis l'établissement de ce papier, on compte qu'il en a été fait....., et on compte qu'au mois d'octobre dernier il en restoit dans le pays qui n'a pas été rapporté la somme de.....

Toutes les dépenses du roy sont payées avec cette monnoye de papier; il n'y a que les seules troupes de terre qui le soient en espèces d'or ou d'argent, que l'on fait passer en cette occasion en Canada.

Il en a été employé jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1757...; on estime que ce qui en est resté dans le pays peut être environ.....

Il sera fort aisé au gouvernement de faire rentrer ces espèces au Trésor en donnant des lettres de change au premier terme à ceux qui en rapporteront.

*Poudrerie.* — On appelle poudrerie en Canada des terres où il fait un vent considérable, pour élever des nuages de neiges, qui, quelquefois, obligent les voyageurs de s'arrêter. Cela n'approche pas des temps qu'il fait dans les montagnes du Dauphiné et de Savoye, où il y a des avalanches qui enterrent les voyageurs et quelquefois des hameaux.

*Industrie.* — Nous n'avons encore établi en Canada aucune espèce de manufactures, et il y a bien loin de notre indus-

trie à celles des colonies anglaises, et leur attention pour la population de ces mêmes colonies.

ÉTAT DES POSTES OU L'ON FAIT LA TRAITE.

*Postes du Nord.* — 1. Thémiskaming (on n'y met point de commandant); 2. Michilimakinac, 3. à la Baye, 4. la Mer-d'Ouest, 5. le Sault-Sainte-Marie accorde la seigneurie et le commerce exclusif au sieur Debonne à perpétuité, à lui et aux siens, 6. Chaouamigon, 7. Kamanistigouya, 8. Nepigon, 9. Michipicoton (on n'y met point de commandant), 10. Saint-Joseph, 11. la rivière des Illinois (on n'y a point mis jusqu'à présent de commandant). Le général vend des congés aux commerçans pour y aller commercer avec les sauvages.

*Postes du Sud.* — La Présentation, Frontenac, Toronto, Niagara, le petit fort de Niagara; la traite s'y fait pour le compte du roy; le Détroit. On y vend des congés aux commerçans. Les Miamis, à soixante lieues au-dessus du Détroit; les Ouyatanons, à soixante lieues au-dessus des Miamis, sur la rivière de Ouabache; la Presqu'Isle, la rivière au Bœuf, le fort Duquesne, le fort Machaut; le roy y fait la traite. Audessous de Québec il y a les postes de Tadoussac et de Saguenay qui sont au compte du roy; le Mingan engagé au sieur Volant sa vie durant; Labrador au sieur Brouague; Anticosty, M. Hocquart y a une concession depuis l'année dernière; on tire aussy du castor, de l'Acadie, et M. de Bois-Hebert en a envoyé quelques paquets (on appelle paquet de pelleterie quatre-vingt-cinq francs), et le commerce se fait par paquet de castors; chevreuils; peaux d'ours, en payant à tant la livre et en prenant bonne, mauvaise, médiocre; les autres pelleteries s'achètent à la pièce.

*Commerce avec les sauvages.* — La compagnie des Indes donne aux sauvages des couvertes pour eux, pour leurs femmes; et des machicottés en draps rouges et bleus avec des bandes noires; elle est obligée de les prendre dans les manufactures d'Angleterre; elle a voulu essayer de les prendre dans celles de Carcassonne, mais les sauvages n'en ont pas voulu. Ce n'est pas que les draps n'en fussent meilleurs et n'en fussent aussi beaux pour les couleurs, mais on n'a pu encore y faire les bandes d'un beau noir; en général nos marchandises valent mieux pour la qualité que celles des

Anglois, mais les sauvages préfèrent les leurs : ils attrapent mieux leurs goûts. Ils aiment mieux nos fusils appelés Tulle<sup>1</sup>.

Les postes valent moins en temps de guerre qu'en temps de paix ; les marchandises de France sont à un prix trop excessif, et les sauvages qui sont employés à la guerre et qui sont équipés par le gouverneur général chassent moins.

*Moyens de communication.* — Il y a des postes établis de Québec à Mont-Réal ; on paye les voitures à une seule place sur le pied d'un cheval, à deux sur le pied de deux chevaux, et on les paye à raison de vingt sols par lieue pour un cheval, et on porte les hardes avec des petites charrettes, on traîne pendant les glaces, qui vont avec un cheval en relais. Ces voitures portent de trois à quatre cents, presque tout le monde voyage en poste, et personne ne la court à franc-étrier.

Un canot de voyageur porte..... pesant ; il faut pour le conduire..... homme. Un bateau porte..... pesant ; il faut pour le conduire..... hommes, et il peut avoir..... passagers.

Toutes les seigneuries, ayant été concédées également, sont de deux lieues de long, et toutes les habitations concédées dans ces seigneuries, de trois arpens de large sur trente de profondeur.

*Mesures de lieues ; habitations éparses.* — La mesure des lieues en Canada est, comme la lieue commune de France, de deux mille quatre cents toises. Toutes les habitations sont éparses ; il n'y a que deux ou trois villages où elles soient rassemblées. L'habitant a plus songé à sa commodité qu'à se défendre contre l'ennemi en se rassemblant. Il y a eu souvent des ordres et des projets de la cour pour rassembler des villages ; cela a toujours souffert des contradictions. M. de la Galissonnière est un des gouverneurs généraux qui a eu le plus à cœur ce projet, sur lequel il y auroit, je crois, un party mitoyen à prendre fort sage, qui seroit de ne l'exiger que dans de nouvelles concessions, ou dans les villages absolument sur la frontière.

*Abus sur les bois.* — Quoique les bois soient bien communs en Canada, il faudroit faire des réglemens pour l'exploitation et consommation de ceux qui sont à portée des villes, autrement le bois y sera bientôt rare, et on aura de la peine à le tirer ; il faudra le faire venir de loin.

---

1. De la fabrique d'armes à feu de Tulle (Cérreze).



*Hospitalité.* — Il n'y a nul cabaret sur la route de Mont-Réal à Québec, la seule qui soit beaucoup pratiquée en Canada; mais l'on trouve des maisons de bons habitans qui exercent noblement l'hospitalité, et on les paye encore plus noblement et arbitrairement. Quand on va dans les Pays d'en Haut ou du côté du fort Saint-Frédéric, on campe avec des petites tentes de toiles ou des prélat's, et souvent les voyageurs ne se servent que de leurs canots.

*Justice.* — Le procureur général est pour l'ordinaire un avocat du parlement de Paris à qui on donne cette place. Outre ses appointemens ordinaires, il a 600 fr. pour montrer aux conseillers le droit par forme de conférence.

*Maisons de fous.* — Il y a un établissement à Québec pour enfermer les fols; il n'y a des hôpitaux en Canada que pour les malades. Il n'y en a point pour les pauvres. Il en pourroit être de même partout; les hôpitaux des pauvres ne servent qu'à autoriser la fainéantise; et il n'y a en effet presque point de pauvres et on ne demande ni dans les rues ni dans les églises, mais ceux qui sont dans le vrai besoin demandent avec des permissions du curé.

*Agents de la compagnie des Indes.* — La compagnie des Indes entretient deux agents, un à Québec et l'autre à Mont-Réal; un contrôleur et un visiteur, ce dernier a 1000 fr. d'appointemens. On envoie en France les peaux de castors par ballots, chaque ballot du poids de 120 livres. Chaque année on envoie 1200 ballots qui, à 4 fr. la livre font de 5 à 6 mille francs, à la vérité il faut être en temps de paix, cette année cy il n'y a pas eu plus de cent mille livres en poids pesant de castor et encore la prise de Choueguen y a contribué.

*Montant du commerce du Canada.* — Le commerce du Canada en marchandises d'exportation peut aller en temps de paix à environ deux millions. Celui d'importation à environ trois millions. Il est aisé de le déterminer par les droits d'entrée établis à Québec; droits qui valent 100 mille écus par an au roy.

*Richesse de la colonie.* — La guerre enrichit le Canada, avant la guerre de 1741 le Canada devoit trois ou quatre cent mille francs à la France et à la fin de la guerre la France lui devoit plus d'un million. Cette guerre cy peut affaiblir le Canada par la destruction des hommes, les soldats qu'on y laissera mariés les remplaceront et il y aura dans la colonie une richesse immense et elle seroit encore plus grande si les

grandes fortunes n'étoient pas exclusivement entre les mains de trois ou quatre particuliers qui se trouvant trop riches pour le Canada, les emporteront en France.

*Impositions.* — Il n'y a d'autres impositions en Canada que les droits d'entrée et une très-modique taxe que l'on paye à Québec pour l'entretien des casernes, aussi le roy paye dans cette ville le logement de ses officiers. Monsieur l'intendant l'a réglée à dix écus par mois par officier cette taxe-là.

*Fortifications.* — A Mont-Réal il y a 6500 fr. affectés pour l'entretien des fortifications, de cette taxe messieurs du séminaire en payent 2000 francs ; quoique messieurs du séminaire soient seigneurs de Mont-Réal ils n'ont que les droits utiles. Ils ont même les droits d'échange pour les lois, mais la justice s'y rend au nom du roy.

*Bailliages.* — Dans les trois bailliages il n'y a qu'un lieutenant-général, et un procureur du roy et on prend les notaires pour assesseurs.

*Concessions.* — Toutes les terres que le roy possède sont réunies à son domaine et peuvent être concédées à d'autre, si dans l'an et jour on n'y a placé des habitans faisant feu. Le roy se réserve toujours d'y prendre les bois de chêne, qu'il juge à propos. Il paye les autres sur un pied réglé, messieurs du séminaire de Saint-Sulpice prétendent avoir une exemption pour les leurs.

Les gouverneurs généraux ont paru jusqu'à présent plus occupés d'asservir cette colonie que de la rendre florissante.

*Pavé.* — Québec et Montréal devroient avoir déjà des hôtels de ville, aussi il y a peu de police et nulle occupation pour leur agrandissement et embellissement. M. Bigot a fait commencer à Québec à paver quelques endroits.

*Incendies fréquents.* — Les incendies sont fréquens dans ces deux villes et on n'y a fait encore aucun règlement pour y remédier, que celui de défendre de bâtir et de réparer dans les villes les maisons en bois. Il est encore nécessaire de permettre qu'on en construise des mêmes à la campagne, la colonie n'étant pas assez riche ny assez bien fondée et la pierre n'y étant pas également commune, on pourroit y établir des pompes.

*Postes de la mer de l'Ouest.* — Le poste de la Mer d'Ouest est le plus avancé du côté du nord, nous y sommes au milieu avec beaucoup de nations sauvages avec lesquelles nous commerçons, ils ne laissent pas que de commercer aussi avec les

Anglois du côté de la baye d'Hudson, nous y avons sept forts de pieux, établissemens confiés pour l'ordinaire à la garde d'un ou deux officiers, sept à huit soldats et quatre-vingts Canadiens engagés. On peut pousser encore plus loin les découvertes que nous y avons faites et se communiquer jusqu'à la Californie.

Le pays est très-abondant en toutes sortes d'animaux et de gibiers. On y trouve des cerfs, beaucoup de cignes dont on assure que la chair est bonne à manger. Le gros commerce du pays est en peaux de castors et martres, en peaux d'original dont on fait des buffles et le poil sert aux différens ouvrages des sauvages en espèce de broderie. L'original passe communément pour être le même animal que l'élan. On y trouve aussi des peaux de caribous, animal qui passe pour être le même que le renne de Moscovie; on en fait des souliers, il en vient beaucoup plus du côté de Nepigon que partout ailleurs; on en rapporte aussi quelques peaux de bœufs illinois, animal de même espèce et de même goût que nos bœufs, mais qui a une bosse sur le dos et une laine frisée comme les cheveux des nègres. Ces peaux valent encore mieux que celles d'ours pour faire des sacs; les sauvages d'en Haut se servent de ces peaux dont ils font des robes, c'est ce qu'on appelle le castor gras, plus estimé que l'autre parce qu'il est plus facile à travailler et employer pour les manufactures de chapeaux. Un des commerces de ce poste est en Panis; c'est une nation sauvage que l'on estime au nombre de 12000 hommes; les autres nations lui font la guerre et nous vendent leurs esclaves, c'est la seule nation sauvage que nous croyons pouvoir traiter de même.

*Sauvages.* — Aouapou, terme sauvage employé par l'usage en Canada dans la langue françoise pour exprimer l'habillement complet que l'on est obligé de donner à un sauvage, il consiste dans la couverture, la chemise, les mitaines, les souliers et le brayet; quand on y joint le capot, c'est présent.

L'équipement est comme pour les femmes à l'exception qu'au lieu d'un brayet on leur donne un jupon court appelé machicotté, et si un jeune homme manquoit de courage on lui défendrait d'aller à la guerre, et on lui imposeroit par ignominie de porter le machicotté; les Cinq-Nations ayant jadis vaincu les Loups, les adoptèrent, leur défendirent d'aller à la guerre et leur ordonnèrent de porter le machicotté. Ces mêmes Loups attaqués par les Anglois il y a quelques an-

nées et s'étant bien battus on leur a ôté le machicotté et on leur a rendu le brayet.

Apichimon, terme sauvage usité dans la langue françoise parmi les Canadiens pour exprimer l'équipement d'hiver, où il y a de plus une peau d'ours; une peau de loup marin, des raquettes, une traîne, un collier de portage, des mitaines, etc.

*Courses à pied.* — Il se fait au Détroit des courses à pied de sauvages et de Canadiens, aussi célèbres que celles des chevaux en Angleterre, elles se font dans le printemps, communément il y a cinq cents sauvages; quelquefois jusqu'à quinze cents; la course est d'une demi-lieue aller et revenir du Détroit au village des Poutéouatamis, le chemin est beau et large. Il y a des poteaux plantés aux deux extrémités, les paris sont très-considérables et consistent en des paquets de pelleteries contre des marchandises de France et à l'usage des sauvages.

Le plus célèbre Canadien qui ait couru et qui gagnoit les sauvages est le nommé Campo; sa supériorité est si reconnue qu'il n'est plus admis aux courses.

On trouve dans les mœurs des sauvages des traces des anciens usages des Grecs, principalement je crois toujours voir dans leurs mœurs et coutumes guerrières celles des héros de *l'Illiade* et de *l'Odyssée*, quelques-uns d'eux ont la coutume comme les Hébreux de séparer les femmes dans des cabanes distinctes des leurs et de ne pas habiter avec elles lorsqu'elles ont leurs règles. La séparation de maison est peut-être trop forte, mais de ne pas habiter est dans les principes de la saine physique et de l'amour de l'humanité pour ne pas procréer une malheureuse postérité destinée à vivre avec des infirmités.

Le roy donne beaucoup de présens aux sauvages des Pays d'en Haut, cela coûte année commune 150 000 francs; on leur fournit leurs besoins en échange de pelleteries, ce qui s'appelle faire la traite, coutume qui enrichit les particuliers à qui il est donné de la faire dans les postes; dans quelques-uns le roy s'est réservé lui-même le commerce, et comme il la fait désavantageusement par la seule raison qu'il est roy, le commerce lui revient par an à 100 000 écus de perte. Ces dépenses sont encore fort au-dessous de celles que l'on fait en temps de guerre pour équiper, armer, nourrir, gratifier; donner des colliers tant à nos sauvages domiciliés, qu'à ceux du Pays d'en haut quand nous voulons les faire descendre.

1<sup>o</sup> *Route de Montréal à Frontenac.* — Cet itinéraire est fait la marche de M. le marquis de Montcalm.

Le 21, à la Chine gros bourg à trois lieues de Mont-Réal où sont les hangards, magasins du roy pour y embarquer tout ce qui va dans les pays d'en haut, la rivière n'est pas navigable depuis Mont-Réal; on propose depuis longtemps de faire un canal qui épargneroit beaucoup d'argent au roy obligé de tout faire transporter par terre, de Montréal à la Chine et ôteroit aux plumistes écrivains et commis, le moyen d'avoir des équipages aux dépens du roy.

Le 22, journée de huit lieues pour venir à la pointe Coulonge après avoir passé :

Vis-à-vis l'isle d'Orval à deux lieues de la Chine;

La traverse de Château-Gay;

L'isle Perot qui a une lieue de long;

La traverse des Cascades;

Les Buissons, rapides; forte course; l'on porte par-dessus le coteau les canots et les bagages.

Dans toute cette route, la navigation est fort difficile, mais on trouve les plus beaux points de vue du monde. La rivière est remplie d'isles bien boisées, mais le lit en est embarrassé par des roches presque à fleur d'eau, retrécies d'ailleurs par ces isles. Il y a pendant près de quarante lieues des cascades et rapides presque continuels; aux cascades, la rivière se partage en deux branches, celle du sud se nomme la grande Rivière ou rivière des Outaouas, on va à Michilimakinak en la suivant; l'autre branche conduit à Frontenac et aux Illinois par des lacs, la terre qui sépare ces deux rivières est une presqu'isle qui a trois cents lieues de long et va jusqu'au Déroit; cette terre dans sa plus grande largeur peut avoir vingt-cinq lieues.

A commencer aux Cascades, il y a une paroisse nommée Saint-Joseph, dont messieurs de Longueil sont seigneurs. Elle a douze lieues de long et s'étend jusqu'à la Pointe au Baudet. Les terres en sont excellentes à la côte du sud, à prendre aussi aux Cascades est une seigneurie appartenant à M. de Vaudreuil, sans paroisse; les habitans vont à celle du lac des Deux Montagnes, la traversée est d'une lieue.

Le 23, parti de la pointe Coulonge.

Le coteau des Cèdres, rapide long de demy-lieue; on y traîne les voitures avec beaucoup de dangers et de peine. Il y a portage au-dessus d'un petit fort de pieux presque aban-

donné et qu'il faudroit réparer contre les courses des Agniers; le Coteau du Lac a trois lieues, rapide moins long que celui des Cèdres, portage, on entre dans le lac Saint-François qui est à sept lieues des Cascades et il y a sept lieues de long au fond du lac, sur la gauche il y a une rivière qui conduit après quinze lieues à une mine qu'on croit d'argent. Passé aux arbres Matachés, à l'anse aux Bateaux.

La pointe aux Foins où les habitans des Cèdres viennent les faire et les vont chercher l'hiver sur les glaces.

La rivière au Baudet, l'anse au Baudet, journée de huit lieues depuis le lac Saint-François jusques à la Chine; la rivière ne prend pas, tout au plus les bords, le lac prend toujours, et la rivière jusqu'au pied du Long Sault.

Le 24, passé à la pointe à Lamorandière; l'isle aux Raisins; entré dans les chenaux à trois lieues de l'extrémité du lac. On aperçoit le fort Saint-Régis, qui est sur la rivière à la Mine; le fort est de pieux, établi en 1751. Les jésuites y ont une mission pour y établir quelques Iroquois; beau canton de chasse; on trouve dans les chenaux le rapide, appelé *le Chenail écarté*, le moulinet très-dangereux. La pointe Maline; la pointe au May; la rivière de . . . . .; l'isle à la Savate; les Mille Roches, au-dessus desquelles on campe: journée de dix lieues.

Le 25, le rapide du Moulinet; l'isle aux Têtes, ainsi nommée d'une exécution que M. de Frontenac y a fait faire; le petit chenail du Long Sault; le Rigolet; le rapide du Long Sault où portage de demi-lieue; le Grand Campement; la pointe au Fer à Cheval; le Grand Remou; le Courant; la pointe Sainte-Marie; l'isle au Chat; la Grosse Roche; le Rapide plat, au-dessus duquel on campe; marche de neuf lieues.

Le 26, la pointe à Colas; la pointe au Borgne; le courant de Sainte-Marie; la pointe aux Iroquois; la Presqu'isle; la pointe à Cardinal; les Galots où un rapide facile; l'anse aux Perches, ainsi nommée à cause que, n'y ayant plus de rapide, les Canadiens jettent les perches pour se servir des rames; la pointe à l'Ivrogne, l'isle aux Galots; la pointe à la Galette; le fort de la Présentation.

La cour avoit defendu tout établissement françois au delà du Long Sault. L'abbé Piquet a obtenu une concession de 12 arpens; il y a fait construire un fort de pieux carrés flanqué de quatre petits bastions, palissade en dehors et où M. l'abbé Piquet avoit commencé un retranchement extérieur

avec un fossé plein d'eau; à côté du fort est un village sauvage habité par cent feux ou cabanes iroquoises et des Cinq-Nations que l'on y a attirées et baptisées. Le marquis de Montcalm y trouva des prétendus ambassadeurs des Cinq-Nations avec qui il tint un conseil et qu'il envoya à Mont-Réal en écrivant à M. le marquis de Vaudreuil de les considérer plus comme des espions que comme des ambassadeurs de l'Anglois.

Le 27 les sauvages de la Présentation chantèrent la guerre; on leur accorda une vache et un baril de vin pour faire le festin de guerre. Au départ du marquis de Montcalm, ces Iroquois se mirent en haye, sous les armes; un d'eux battant aux champs, les chefs sautant de l'esponçon, et ils firent trois décharges de mousqueterie après avoir passé la pointe au Baril, à trois lieues du fort. On vint camper cinq lieues plus loin.

Le 28, après avoir passé la Presqu'isle, à Tonniata, le Petit Détroit; la pointe au Baptême, ainsi nommée parce qu'on y baptise ceux qui n'y ont jamais passé, comme sur le Grand Banc; les Mille Isles; à l'anse aux Corbeaux; à l'isle aux Citrons; campés à l'isle au Cauchois.

Le 29, après avoir passé le Petit Rocher, l'isle au Cerf; l'isle aux Cèdres; la pointe de Mont-Réal, nous sommes entrés dans la baie de Katarakoui, et arrivés sur les dix heures du matin au fort de Frontenac.

Depuis le lac Saint-François jusques à Frontenac le pays abonde en poissons achigans, poissons dorés, carpes et barbues, l'ours et le chevreuil y sont très communs. On trouve beaucoup de marais où l'on tue outardes, cignes, grues, canards noirs, canards dits de France, canards gris, branchus, la sarcelle à ailes bleues et vertes. Aux environs de l'isle de Tonniata, les sauvages font une pêche abondante d'anguilles.

Le lac Ontario, à cinquante lieues de traverse, trente dans sa plus grande largeur, et deux cents de tour.

*De Frontenac à Choueguen.* — De Frontenac à l'isle de la Forest, on traverse de l'isle de la Forest à l'isle au Chevreuil; de l'isle au Chevreuil à l'isle aux Galops; de l'isle aux Galops à la Terre du Sud, ou à la baie de Niouré; de la baie de Niouré on côtoie le sud pendant dix-sept lieues jusqu'au Choueguen et l'on trouve plusieurs rivières qui se jettent dans le lac, dont la première s'appelle la rivière à Monsieur le Comte, ensuite la rivière au Sable, qui est si abondante en saumons qu'au mois

de juin et de septembre on les tue à coups de bâtons. La troisième rivière qu'on trouve s'appelle la rivière à la Planche. On trouve ensuite la rivière à la Grosse Écorce à cinq lieues de Choueguen, et à trois lieues de Choueguen, l'anse aux Cabanes, où l'armée a campé, allant au siège de Choueguen, et à une petite demi-lieue la petite anse où l'armée a campé pour investir cette place.

La rivière de Choueguen est appelée aussi la rivière des Onnontagués.

On voit plusieurs oiseaux de proie sur le lac Ontario, beaucoup d'aigles, et, suivant M. de Noyan, un oiseau qui a le plumage du corbeau, la grosseur et la figure du dinde. C'est l'oiseau qui vole le plus haut et le plus vite; il se fait sentir d'un quart de lieue et il l'appelle l'oiseau picquant.

*Communication entre l'Europe et l'Amérique par terre.* — La cour de Suède envoya, du temps que M. de La Galissonnière était gouverneur général, le sieur Kalm, de l'académie des curieux d'Upsal, faire des observations astronomiques et physiques. Ce savant était persuadé qu'il devait y avoir une communication entre l'Europe et l'Amérique et que les sauvages avaient une origine commune avec les Tartares. Il se fondait sur ce qu'il assurait que beaucoup de mots d'un usage commun, tels que ceux de couteau, feu, etc, étaient les mêmes en langue abenaquise qu'en langue tartare.

#### LOUISIANE.

Cette colonie est encore plus dans l'enfance, pour ainsi dire, que le Canada, dans un beau climat, riche par ses productions. Il y a deux villes sans fortifications, la Nouvelle-Orléans, belle, des rues bien alignées, une grande, belle place, avec deux corps de caserne. On devrait y faire une enceinte, ne serait-ce qu'un fossé palissadé. La Mobile, petite ville comme les Trois-Rivières du Canada, quatre bourgs; les Illinois, les Alibamons, Natchitoches, la Pointe Coupée. L'indigo, les meuriers, la cire, les bois, sont les richesses du pays, qui produit de tout en abondance; le tabac meilleur que la Virginie. Un commerce avec le Mexique, le pays difficile à conquérir par l'Anglois; les bâtimens ont peine à y aborder; pays aquatique. Des digues, comme en Hollande, en submergent une partie en cas de besoin. Il peut y avoir trois à



quatre mille blancs, quatre mille nègres, quarante compagnies détachées de la marine, faisant deux mille hommes, trois cents Suisses du régiment Dalville. On trouve aux Illinois d'abondantes mines de plomb, la place de gouverneur vaut treize mille livres, celle de commissaire ordonnateur, moins. Mais le talent supplée et quelquefois va trop loin. Il n'y a d'autres ecclésiastiques que des capucins et des jésuites. Le roi y entretient deux cents nègres ouvriers pour les divers ouvrages ; l'ordonnateur les emploie communément à son utilité, et il en coûte encore cher au roi pour les nourrir. M. Le Normant, aujourd'hui adjoint au ministère de la marine, est le seul qui les ait véritablement employés au service du roi.

CONVERSATION AVEC LE SIEUR BLONDEAU.

*Médecine.* — Les sauvages ont une médecine naturelle et des médecins. Ils vivent aussi longtemps que nous. Ils ont moins de maladies. Ils les guérissent quasi toutes hors la petite vérole, qui fait toujours de funestes ravages chez eux, maladie qui leur était inconnue avant notre commerce.

La vérole et toutes les maladies vénériennes leur sont connues. Ils les traitent avec des tisannes composées de quelques simples qu'il n'y a qu'eux ou quelques voyageurs des pays d'en haut qui les connaissent. Je croirais cependant leurs remèdes plus palliatifs que curatifs.

Leurs grands principes pour la guérison de toutes les maladies sont : la diète rigoureuse, faire suer le malade, employer les vomitifs, des purgatifs et des lavemens. Ils ne connaissent ny la casse, ny la manne, ny le séné, ny la rhubarbe ny les quinquinas, mais ils produisent les mêmes effets que ces drogues avec des plantes qu'ils connoissent, dont ils font des infusions. Ils ont des remèdes particuliers pour guérir les tumeurs scrofuleuses ou écrouelles. Ils font peu d'usage de la saignée. Ils ne connoissent point celle du pied. Ils font cette opération à l'aide d'un couteau bien pointu ou d'une pierre à fusil. Ils font observer à leurs malades une diète plus rigoureuse que nous. Ils leur font un bouillon fort clair indistinctement de toutes viandes, mais de préférence de poisson, sentiment que M. Héquet auroit bien adopté. Ils n'excluent, pour faire du bouillon à leurs ma-

lades, parmi les aliments maigres, que l'anguille, la truite et l'esturgeon, et parmi les alimens gras, le dinde, la biche, l'ours, le cochon et le castor ; à juger par leurs succès, ils sont aussi bons medecins que les nôtres. Ils ne connoissent point les remèdes chimiques, ils ne sont que grands botanistes et connoissent parfaitement les simples. Je ne crois pas que les medecins des sauvages soient aussi habiles sur le fait de la chirurgie. Ils remettent les os disloqués. Ils rétablissent les fractures, ils se servent de bandages, mais, moins adroits que nous, on reste quelquefois estropié. Ils ne connoissent point l'art terrible et malheureusement nécessaire des amputations. Ils guérissent les blessures qui ne sont pas considérables, en suant. Ils donnent aussi des tisannes à leurs blessés. Ils ont des tisannes adoucissantes pour les maux de poitrine ; aucun usage du lait ; leur sagamité, qui est une préparation du blé d'Inde, fait une nourriture légère et rafraichissante. Ils ont aussi une tisanne qu'ils regardent comme un très-bon dissolvant de la pierre et des matières graveleuses.

DE BOUGAINVILLE.

---